

Internationale de l'éducation



Rapport de la deuxième Conférence internationale sur l'enseignement supérieur et la recherche

Budapest, 23-25 septembre 1999

*Internationale de l'éducation
Bd du Roi Albert II, 5
1210 Bruxelles - Belgique
Tél: 32 2 224 06 11
Fax: 32 2 224 06 06
Email: headoffice@ei-ie.org
Internet: <http://www.ei-ie.org>*

L'IE compte 296 syndicats nationaux affiliés représentant quelque 24 millions d'enseignants et de travailleurs de tous les secteurs de l'éducation, du pré-scolaire à l'universitaire.

La reproduction est permise pour autant que le nom de l'IE soit mentionné et qu'une copie nous soit envoyée.

International Conference on Higher Education and Research

Conferencia Internacional sobre la Enseñanza Superior y la Investigación

Table des matières

Introduction	5
Allocutions d'ouverture.....	7
Enseignement supérieur 2000.....	7
Partenariat 2000.....	8
Impact de la transition économique sur l'enseignement supérieur.....	9
Les défis propres aux pays en développement et aux pays en transition.....	12
Défis propres aux pays en développement	12
La Malaisie	15
Problèmes du secteur de l'enseignement supérieur dans les pays en transition	15
Mesures à prendre pour surmonter les difficultés que rencontre l'enseignement supérieur.....	16
Action syndicale.....	17
L'enseignement supérieur transnational et les syndicats du personnel des universités.....	18
Enseignement à distance et socialisation.....	18
Accréditation.....	18
Les établissements traditionnels mis à mal	19
Marchés d'exportation – une réalité dans les pays en développement	19
Propriété intellectuelle	20
Action syndicale.....	22
La gestion des universités, la liberté académique, l'autonomie et les changements sociaux.....	25
Liberté académique et/ou autonomie ?	25
Influence des organisations internationales.....	26
Action syndicale.....	27
Fixation des salaires et négociations collectives.....	28
Négociations centralisées et décentralisées.....	28
Action syndicale.....	29
Diversité, discrimination et possibilités de développement de carrière	30
Discrimination dans les professions universitaires	30
Exclusion	31
Les syndicats et la discrimination	32
Action syndicale.....	33
La recherche et son financement.....	35
Sources publiques et sources privées de financement	35
Conditions de travail.....	36
Action syndicale.....	36
La place des syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le mouvement syndical en général.....	38
Action syndicale.....	38
Les stratégies des syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche de l'IE	41
Action syndicale.....	41
Conclusion.....	44

Programme de la Conférence.....	47
Liste des Participant(e)s	49
Annexe 1	
Allocution de Fred van LEEUWEN, Secrétaire général de l'Internationale de l'éducation	52
Annexe 2	
Résolution concernant le cycle du millénaire de l'OMC	57
Annexe 3	
Résolution de la Conférence relative à la mise en œuvre de l'article 75 de la Recommandation de l'UNESCO concernant la Condition du Personnel Enseignant de l'Enseignement Supérieur	59
Annexe 4	
Recommandation relative à la commercialisation de l'enseignement supérieur et du secteur public de la recherche	60
Annexe 5	
Résolution sur le Timor Oriental	61
Annexe 6	
Résolution sur la situation en Ethiopie.....	63

Introduction

Depuis sa création il y a six ans et demi, l'Internationale de l'éducation (IE) a constaté une augmentation considérable du nombre de ses membres dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ceci s'explique globalement par une couverture plus complète du secteur par l'IE. Au moment où le présent rapport est rédigé, l'IE représente quelque 840.000 membres répartis dans 24 syndicats de l'enseignement supérieur ou de la recherche et dans 54 syndicats généraux du personnel enseignant.

L'influence de l'IE auprès des organismes internationaux et intergouvernementaux avec lesquelles elle coopère et communique s'accroît: c'est ce qui explique ce phénomène et l'a facilité. C'est ce qui ressort, par exemple, du fait que l'UNESCO ait été associée étroitement aux deux Conférences internationales de l'IE sur l'enseignement supérieur et la recherche.

La Deuxième Conférence internationale de l'IE sur l'enseignement supérieur et la recherche, qui s'est tenue à Budapest, a rassemblé 80 représentants des affiliés de l'IE dans ce secteur, provenant du monde entier. L'un des objectifs fondamentaux de cette Conférence était de renforcer la position de l'IE en tant qu'organisation représentative au plan mondial des enseignants et des travailleurs de la recherche. Cette conférence avait également pour but de développer le rôle des syndicats de ce secteur.

L'autorité avec laquelle l'IE peut s'exprimer au nom des enseignants de l'enseignement supérieur et des travailleurs de la recherche dépend de la capacité de participation de ses affiliés représentatifs et du niveau des échanges entre les affiliés et l'IE aux plans national, régional et mondial. La Conférence a joué un rôle important, étant à la fois un forum d'échanges sur les questions de fond et un lieu de réflexion sur la manière dont le dialogue entre les syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche et l'IE s'organise. Elle s'est également interrogée sur la manière de développer ce dialogue au sein de l'IE.

Les années 1990 ont vu s'accélérer rapidement le rythme de développement de certaines tendances telles que la mondialisation, la déréglementation et la décentralisation, entraînant dans leur sillage dans de nombreux pays, la précarisation et la déprofessionnalisation redoutées du travail universitaire. Le développement exponentiel des nouvelles technologies et leurs applications à l'enseignement supérieur et à la recherche ont formé la toile de fond de ces tendances.

Au cours de la Conférence, les ateliers ont centré leurs discussions sur des thèmes essentiels, les tendances qui viennent d'être décrites étant toujours sous-jacentes. En effet, ces questions ont été abordées sans cesse dans un large éventail de contextes. Les discussions ont permis de formuler des suggestions quant à la politique à suivre et quant aux stratégies concrètes que l'IE et ses organisations membres doivent mener si elles entendent défendre ce secteur essentiel et agir par anticipation dans la définition de cette tendance caractéristique du nouveau millénaire pour que soient satisfaits les besoins des travailleurs de l'enseignement supérieur et de la recherche et des sociétés qu'ils servent.

Le nouveau millénaire, désormais proche, verra se produire des changements de plus en plus nombreux et aux conséquences de plus en plus profondes. L'intégration de l'éducation dans le commerce mondial, chaque jour plus manifeste, est un sujet de préoccupation pour les syndicats de l'éducation, au plan mondial, et cette question a été abordée à de nombreuses reprises tout au long de la Conférence. Les défis auxquels le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche est confronté, de même que ses travailleurs et les organisations représentatives, sont considérables. Néanmoins, les délégués à la Conférence ont jeté les bases d'une stratégie globale et d'une action syndicale appropriée visant à prendre dûment en compte ces développements, à protéger les intérêts de leurs membres et à contribuer au développement du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche afin qu'il réponde au mieux aux besoins d'une société en évolution.

Allocutions d'ouverture

Les participants à cet événement majeur ont été accueillis à Budapest par des représentants des syndicats hôtes, en l'occurrence Gabor Borbath, de l'Association des enseignants de Hongrie (SEH), et Gabor Szabo, du Syndicat des enseignants de l'enseignement supérieur (FDSZ). Ces orateurs ont souligné l'importance que revêtent les points inscrits à l'ordre du jour, s'agissant de l'environnement global qui sera celui du secteur de l'enseignement supérieur, et ils ont appelé à la pleine participation de tous les délégués. Le partage d'information entre membres de l'IE à l'occasion de tels événements est un élément qui détermine l'adéquation de la réaction syndicale face aux défis que le secteur devra relever à l'aube du prochain millénaire.

Enseignement supérieur 2000

Dans son allocution, le Secrétaire général de l'IE, Fred van Leeuwen¹, a insisté sur la nécessité, pour l'organisation, d'être "active, présente et visible et reconnue comme une force déterminante de ce secteur à l'échelle mondiale". L'IE a joué un rôle important dans le processus qui a mené à l'adoption de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur et est actuellement impliquée activement dans le processus de contrôle/suivi de sa mise en œuvre, en particulier dans le domaine de la liberté académique.

Il a souligné que "l'enseignement supérieur a un rôle crucial à jouer dans le développement scientifique, technologique, social et culturel de chaque pays, mais qu'il a également un rôle irremplaçable à jouer dans l'évolution des systèmes éducatifs et dans la formation des éducateurs". En outre, l'enseignement supérieur joue un rôle significatif dans la promotion des droits humains, de la démocratie et de la tolérance culturelle et intellectuelle.

En reprenant les thèmes qui sous-tendent les débats de la Conférence, Fred van Leeuwen a insisté sur leur importance dans l'enseignement supérieur et la recherche, en particulier:

- L'accès à l'enseignement supérieur pour tous ceux qui répondent à des critères d'accès;
- La priorité au financement des universités, établissements d'enseignement supérieur et de recherche;
- Autonomie et libertés académique pour les établissements susmentionnés; et
- Représentation du personnel directement dans tous les organes essentiels où se prennent les décisions au sein de ces établissements.

Dans sa conclusion, il a évoqué la nécessité, pour les délégués à la Conférence d'analyser les défis auxquels l'enseignement supérieur est confronté et sur la base de cette analyse, d'élaborer des recommandations visant à formuler des politiques appropriées. Un aspect particulièrement important des délibérations de la

¹ Texte intégral du discours de Fred van Leeuwen: Annexe 1, p.52.

conférence serait le soutien et la solidarité vis-à-vis du personnel de l'enseignement supérieur et la recherche dans les pays en développement.

Partenariat 2000

« Nos deux organisations sont intimement liées par divers projets de partenariat fructueux. » Dans ses observations liminaires à la Conférence, M. Komlavi F. Seddoh, Directeur de la Division Enseignement supérieur de l'UNESCO, a souligné le lien puissant unissant l'IE et l'UNESCO, s'agissant en particulier du souci qui les anime, l'une et l'autre, d'améliorer les conditions de travail des enseignants du monde entier.

La coopération a été particulièrement fructueuse à l'occasion de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur d'octobre 1998, et tout au long du processus d'élaboration de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur, que la Conférence générale de l'UNESCO avait approuvée en novembre 1997. La combinaison de ces efforts revêt une importance particulière, étant donné l'impact significatif de la mondialisation sur le secteur de l'enseignement supérieur d'une part, et les défis auxquels le personnel enseignant et les syndicats qui le défendent sont confrontés, d'autre part.

La mondialisation et le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) ont renforcé la polarisation des sociétés, élargissant encore le fossé séparant les pays et les communautés pauvres des riches. L'éducation doit jouer un rôle essentiel pour atténuer cette polarisation et combler le fossé qui sépare le Nord du Sud.

Le monde évolue rapidement, et les réformes de l'éducation doivent être redéfinies et mises en œuvre. Ces réformes doivent être axées sur les jeunes, les femmes et les autres membres de la société qui sont en situation de faiblesse. L'éducation et la formation intégrées constituent un élément essentiel qui donnera aux individus les savoir-faire nécessaires pour faire d'eux des membres de valeur dans la société. L'éducation doit être adaptée à une large palette d'environnements, par exemple l'enseignement à distance, et doit aussi être maintenue à niveau.

M. Seddoh a souligné la nécessité que l'enseignement supérieur tienne compte des espoirs pour l'avenir de la société, en accordant une plus grande place à la recherche. Ceci nécessitera des ressources accrues, tant publiques que privées, qui seront orientées dans ce secteur clef du développement de l'éducation. Cependant, même s'il est inévitable d'avoir recours à des formes plus diversifiées de financement, ce sont les critères éthiques qui devraient être à la base du choix des nouveaux partenaires.

Il n'est pas possible de concevoir de nouvelles politiques de recherche et d'enseignement supérieur en négligeant les avantages résultant du développement de réseaux mondiaux, régionaux et nationaux. La promotion de nouveaux réseaux ne doit pas faire perdre de vue la nécessité de renforcer la solidarité, en particulier celle qui bénéficie aux pays en développement.

L'enseignement est confronté à un autre défi de première grandeur: il s'agit de sa capacité à agir en interaction avec le monde du travail. L'élément essentiel à cet égard pour l'enseignement supérieur consiste à établir des partenariats, et non à se soumettre aux diktats des forces régissant le marché. Pour cette raison, l'enseignement devrait remplir deux fonctions essentielles: un rôle proactif étroitement lié au développement économique, et aussi un rôle de formation et de recyclage du personnel pour lui permettre de rester à niveau en regard des nouveaux développements. A cet égard, la participation du personnel enseignant et des étudiants s'avère cruciale pour le processus de réforme de l'éducation.

Une plus grande attention et davantage de ressources devraient être accordées à la formation continue en cours de service offerte au personnel enseignant dont l'autonomie et la liberté académique devraient être davantage respectées. Tels sont les principaux résultats de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur. La prochaine étape consistera à suivre la mise en œuvre de la recommandation de la conférence qui, en soi, impliquera un volume significatif de ressources et le renforcement de la coopération entre l'UNESCO et ses partenaires, en particulier l'IE et les syndicats qui lui sont affiliés. Le processus d'observation se fera aux niveaux national, régional et mondial, de la base jusqu'au sommet.

La participation des organisations syndicales revêtira une importance particulièrement grande au cours des activités nationales, où tout doit être mis en œuvre pour transposer la recommandation et les documents de la Conférence en un outil juridique et pour veiller à ce que les ressources adéquates lui soient affectées dans les budgets nationaux. Les activités au plan mondial nécessiteront que s'instaure une étroite coopération entre les Etats membres afin de faciliter les échanges d'informations et d'expérience dans le secteur de l'enseignement supérieur. Les pays en développement, pour leur part, devront être assistés dans l'élaboration et dans la mise en œuvre des réformes de l'éducation. M. Seddoh a indiqué que les pays devaient absolument faire part aux autres des circonstances de leurs échecs, tout autant que de leurs succès.

Les syndicats du secteur de l'enseignement supérieur devraient être mobilisés en vue de la mise en œuvre et du suivi de la recommandation et des documents de la Conférence. Le thème sous-jacent est celui de la coopération entre tous les partenaires concernés, y compris la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Avec ses bureaux régionaux, l'UNESCO est en train de réunir des comités régionaux qui observeront et analyseront les progrès et développeront des plans et des programmes d'action. La coordination des efforts est nécessaire afin d'améliorer et de moderniser l'enseignement supérieur dans le monde entier.

Dans les efforts qu'elle consent afin d'améliorer les conditions de travail du personnel de l'enseignement supérieur et d'améliorer ensuite l'environnement même de l'enseignement supérieur, l'UNESCO se trouve confortée par la présence, la bonne volonté et le soutien de l'IE.

Impact de la transition économique sur l'enseignement supérieur

« Les changements sociaux résultant de la réforme politique dont la Hongrie est le cadre depuis les dernières années ont eu une répercussion significative sur le secteur de l'enseignement supérieur », a expliqué M. Adam Kiss, Vice-secrétaire

d'Etat de la Hongrie. Jusqu'au début des années 1990, les universités hongroises se consacraient pour l'essentiel à la recherche. Leur rôle s'est modifié considérablement depuis. Aujourd'hui, la société exige un plus grand nombre de travailleurs hautement qualifiés, c'est pourquoi les établissements ont l'obligation d'offrir une éducation à un public considérablement étendu. L'apprentissage tout au long de la vie est un élément essentiel qui doit permettre aux individus de se maintenir dans le cadre de l'évolution socio-économique.

M. Kiss a souligné le fait que le secteur doit prendre en charge des changements dans les domaines suivants:

- les sciences sociales;
- les domaines en rapport avec les TIC - de nouvelles sources de technologies moins coûteuses ouvrent des voies nouvelles dans le secteur de l'enseignement supérieur;
- les sciences de la matière, telles que la physique, qui se répercutent sur la médecine et d'autres domaines encore;
- les sciences de la vie, telles que le génie génétique, dont les répercussions interpellent la société dans son ensemble.

En dépit de ces changements fondamentaux, M. Kiss a souligné qu'il était prématuré d'annoncer la « mort » de l'université traditionnelle - le processus de socialisation a besoin de celle-ci. Cependant, il va se produire inévitablement un changement qualitatif dans l'enseignement supérieur, tant pour les étudiants que pour le corps enseignant. En outre, les établissements devront faire preuve d'une plus grande souplesse à l'avenir pour rester à la hauteur des développements économiques et sociaux. L'enseignement supérieur devra se mettre au service de la société dans deux domaines spécifiques: la lutte contre le chômage et la formation d'une main-d'œuvre qui trouvera sa place sur le marché de l'emploi. Aujourd'hui, les étudiants sont davantage désireux d'être en mesure de travailler dans d'autres pays. Cependant, des réticences subsistent dans des Etats membres de l'Union européenne, en particulier pour la reconnaissance de différents diplômes nationaux.

L'un des problèmes auxquels la Hongrie est confrontée est celui du trop grand nombre d'établissements, un héritage de l'ère soviétique. La crise économique qui frappe le pays impose de remédier à cette situation. Les établissements hongrois ont également été pris de court par les différentes formes de financement disponibles dans un régime démocratique. La difficulté essentielle à laquelle elles sont confrontées tient en ce que les exigences sont nombreuses, de même que les étudiants, tandis que les ressources financières sont restreintes. Cette situation se répercute également sur la qualité de l'éducation fournie. Aujourd'hui, le gouvernement propose de réagir sur trois axes aux problèmes de l'enseignement supérieur:

- la création d'établissements plus grands comptant davantage de facultés;
- le maintien des niveaux de recherche dans les universités;
- la mise en place de grands établissements ailleurs qu'à Budapest.

L'aspect suivant qui devra être pris en compte pour le changement est celui du financement. Alors que le système de financement «per capita» était en vigueur, plusieurs établissements sont tombés en faillite, tandis que ceux qui étaient

capables d'attirer les étudiants prospéreraient. M. Kiss a souligné la nécessité de financer la formation, de mettre à profit les capacités des établissements en matière de recherche et de développement de partenariat avec l'industrie et des entreprises à titre privé. Les partenariats avec le secteur privé allègera le fardeau du financement, mais exigera de bonnes structures administratives. L'orateur a également noté l'importance que revêtent le dépistage et le financement des étudiants doués.

Le gouvernement pourrait exiger des étudiants une contribution personnelle au financement de l'enseignement supérieur. Cependant, 38% de la population de la Hongrie vit aujourd'hui en dessous du seuil de pauvreté, et les personnes qui se trouvent dans cette situation n'auraient donc pas accès à l'enseignement supérieur si un tel système était introduit aujourd'hui. Il n'existe pour l'instant aucun système d'imposition globale en Hongrie, et selon les estimations, il se fera attendre une dizaine d'années encore. En outre, les banques ne feront pas crédit aux étudiants, c'est pourquoi tout système de financement doit prendre dûment en compte la notion de justice sociale.

Terminant son exposé, M. Kiss a fait observer que le gouvernement hongrois apprécierait que ses étudiants fassent leurs études dans des établissements d'autres pays européens. De même, il souhaiterait inviter les étudiants étrangers à venir étudier en Hongrie. A cet égard, la liberté de circulation des étudiants entre pays européens devrait être étendue, tandis qu'un système de crédits devrait être mis en place entre les établissements européens participants.

Les défis propres aux pays en développement et aux pays en transition

Aujourd'hui, alors que l'économie est mondialisée, tous les pays doivent prendre à bras-le-corps les nombreux défis auxquels l'enseignement supérieur fait face. Ces défis sont particulièrement lourds pour les pays en développement et pour les pays en transition économique. La Conférence étant organisée précisément dans un pays en transition avec la participation de pays appartenant à ces deux catégories, l'ampleur des problèmes a pu être mesurée tandis qu'étaient présentées des expériences très concrètes.

La première partie de la session, présidée par M. Hamdi Ibrahim, du GTUESR (Égypte), a étudié la situation dans un pays en transition, la Hongrie, et d'une manière générale, dans les pays en transition. Les exposés ont été faits par Gabor Szabo (FDSZ) et Komlavi Seddoh. La seconde partie de la session a été consacrée à une Table ronde sous la présidence de Janez Stergar de l'ESWUS (Slovénie), avec la participation de Gabor Szabo, Komlavi Seddoh, Hamdi Ibrahim, Uo Lim Cheng de NUTP (Malaisie) et Mulatu Mekonnen de l'ETA (Ethiopie).

Défis propres aux pays en développement

Certaines caractéristiques, bien qu'essentiellement africaines, se retrouvent dans la plupart des pays en développement.

Instabilité politique. Entre 15 et 20 conflits, dont les causes sont très variées, sévissent actuellement dans plusieurs régions d'Afrique. L'instabilité politique a gravement compromis le développement de tous les niveaux du secteur de l'éducation en Ethiopie. Les droits humains et les droits syndicaux fondamentaux ne sont pas - ou guère - respectés, et l'ETA ainsi que ses membres en ont souffert considérablement (voir annexe 6, Recommandation sur la situation en Ethiopie). A tous les niveaux, les enseignants ont fait l'objet d'intimidations, de harcèlement, ils ont été blessés, licenciés, transférés, kidnappés et assassinés. Le syndicat lui-même a vu ses bureaux saccagés, fermés, transférés à une organisation de façade, tandis que ses actifs étaient gelés. Il est devenu impossible d'encaisser les cotisations des membres, ce qui empêche absolument même les activités syndicales les plus élémentaires.

Il y a eu un renouvellement considérable des cadres du secteur de l'enseignement supérieur en Ethiopie, qui s'explique en partie par des démissions, mais aussi par le sentiment croissant de crainte des enseignants pour leur sécurité personnelle. L'ETA s'inquiète également du risque de voir l'aide au développement qui aurait dû être réservée au secteur de l'éducation, détournée par les autorités.

Croissance démographique marquée. Bien que le taux annuel de croissance démographique s'infléchisse dans la plupart des régions en développement, il reste fort important. En Afrique, on a noté une légère croissance depuis le milieu des années 1970. Cependant, on s'attend à une nouvelle période de croissance accélérée entre 1995 et 2000. La croissance démographique constitue toujours une lourde menace pour les politiques de développement humain dans le Tiers monde.

Analphabétisme et mauvaises conditions de vie. Le taux d'analphabétisme reste fort élevé dans de nombreux pays en développement. Cette situation est compliquée encore par une infrastructure sanitaire déficiente, un taux de mortalité élevé, une pauvreté criante et un avenir incertain. Les statistiques concernant les zones de pauvreté suscitent des préoccupations de plus en plus vives: sida, malnutrition, accès à l'éducation, chômage et sous-emploi.

Les pays en développement doivent relever d'autres défis encore:

- la charge de la dette;
- l'application de la législation existante;
- la lenteur de l'intégration des nouvelles technologies et de la révolution sur le plan des communications dans l'infrastructure des pays en développement.

La communauté internationale doit résoudre ces difficultés en vue du développement socio-économique du monde.

Le secteur de l'enseignement supérieur se heurte à un ensemble de questions difficiles lorsqu'il s'interroge sur les modalités d'amélioration des conditions d'un développement durable:

- Comment garantir une éducation de qualité face à la diminution des budgets nationaux, au nombre croissant d'étudiants et à l'impact des programmes d'ajustement structurel, qui, par exemple restreignent les possibilités d'engager de nouveaux enseignants? Les bibliothèques, la maintenance des infrastructures scientifiques et l'introduction des nouvelles technologies ne sont pas non plus financées comme il le faudrait. En outre, peu d'universités disposent des ressources pédagogiques adéquates pour former de nouveaux enseignants et assurer aux plus anciens enseignants, déjà qualifiés, une formation continue de service. Il faudrait consentir de nouveaux efforts afin de décentraliser les établissements d'enseignement supérieur et de créer des établissements spécialisés. Dans une région déterminée, il ne faut pas que chaque université s'efforce d'offrir l'éventail complet des disciplines, mais plutôt partage ses ressources et se spécialise dans des domaines spécifiques.
- Comment garantir la qualité de la recherche alors que les budgets diminuent dans ce domaine également et comment garantir un équipement adéquat? Même les chercheurs les plus qualifiés sont condamnés à l'inefficacité. Il arrive que les résultats de recherches essentielles ne sont même pas publiés parce qu'il n'existe aucune revue scientifique dans les pays en développement.
- Comment rendre l'enseignement supérieur plus efficace?
- Comment concilier la contribution de l'enseignement supérieur à la promotion des valeurs démocratiques fondamentales avec le risque d'une intervention trop marquée des milieux politiques? Trop souvent, les universités deviennent le champ de bataille par excellence des partis politiques dans les pays en développement - une situation qui renforce la position des adversaires de la liberté académique et de l'autonomie universitaire.

- Comment implanter la compétence universitaire dans les pays en développement et dans leurs établissements d'enseignement supérieur ? Dans la plupart des cas, les enseignants du secteur de l'enseignement supérieur ne bénéficient pas de conditions de vie et de travail adéquates, ni de barèmes salariaux satisfaisants. Il leur faut alors trouver un second emploi pour joindre les deux bouts. On assiste à l'exode de bons enseignants du secteur de l'enseignement supérieur, dûment qualifiés, qui quittent les pays en développement souvent pour trouver du travail dans d'autres pays, offrant des conditions de travail plus attrayantes.

Au moment d'envisager la manière de traiter tous ces défis, le premier pas doit consister à créer et maintenir la paix. Les ressources doivent être consacrées au développement, et non à la guerre. En second lieu, les établissements d'enseignement supérieur doivent devenir d'authentiques outils de développement. Ils ne devraient pas reproduire sans plus les systèmes et les procédures utilisés dans d'autres pays, mais devraient mettre à profit les résultats de la recherche sur leurs propres problèmes et sur leurs besoins. Ce point a été mis particulièrement en valeur par M. Ibrahim, qui a souligné la nécessité de réviser et de réformer les cours dispensés aujourd'hui dans l'enseignement supérieur, en fonction des besoins de la société des pays en développement. Le concept d'apprentissage tout au long de la vie doit être introduit dans l'enseignement supérieur, et il conviendrait de mettre davantage l'accent sur l'éducation aux technologies de l'information et de la communication.

Les établissements d'enseignement supérieur ont besoin d'enseignants et de chercheurs expérimentés, d'administrateurs compétents, adéquatement formés, aptes à innover et disposant des ressources pédagogiques nécessaires pour les assister dans l'exécution de leurs tâches. Le secteur de l'administration des établissements a pris davantage de valeur car il doit faire face à de nouveaux plans, structures et stratégies. Les enseignants et les chercheurs devraient également être formés à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les universités devraient se joindre aux réseaux de développement, ce qui permettrait à leurs étudiants de tirer profit des programmes d'échanges. En outre, il faut admettre les étudiants et les orienter dans leurs études en fonction de leurs souhaits et de leurs aptitudes.

M. Seddoh a souligné le fait que l'éducation devrait devenir plus souple et travailler en synergie non seulement avec l'Etat mais aussi avec le secteur privé, lequel devrait participer davantage au développement de nouvelles formes d'éducation. D'autres efforts devraient être consentis afin de collaborer en vue de la création d'emplois. Si de tels efforts sont mis en chantier, les établissements d'enseignement supérieur revaloriseront leur image aux yeux de la société et de l'Etat, et de la sorte amélioreront leurs relations en général. L'amélioration des niveaux d'éducation sur tous les plans est l'élément essentiel lorsqu'il s'agit de relever des défis tels que la propagation du sida dans les pays en développement et le problème de la dette - l'économie doit être mieux gérée.

Il est essentiel que les pays en développement soient en mesure de se reposer davantage sur des établissements d'enseignement supérieur en tant que partenaires fiables dans une démocratie en cours de consolidation. Lorsque le secteur de l'enseignement supérieur devient un partenaire actif dans la société, il redécouvre sa crédibilité et retrouve la confiance de ses étudiants, de ses

enseignants et de la société en général. Des solutions créatrices et originales sont nécessaires pour améliorer la situation de l'enseignement supérieur dans les pays en développement. Les populations doivent être formées afin d'apporter leur contribution au redressement de situations économiques difficiles, et des stratégies appropriées doivent être mises en application dans chaque pays concerné.

La Malaisie

La Malaisie a été présentée comme une étude de cas traitant de l'incidence des investissements étrangers massifs dans l'éducation nationale. L'enseignement supérieur est considéré par de nombreux étudiants de la région comme la porte donnant accès à un statut socio-économique amélioré. Avant 1990, les jeunes n'avaient guère de possibilités d'accéder à une éducation du 3ème cycle, car le nombre d'établissements était insuffisant. Cependant, après cette date, le gouvernement a ouvert le pays aux établissements étrangers désireux d'établir des universités en Malaisie. Aujourd'hui, près de 70% des élèves qui terminent le cycle d'enseignement secondaire peuvent désormais accéder au troisième cycle.

Cette politique « de la porte ouverte » a été lancée essentiellement pour arrêter la fuite des cerveaux qui pénalisait le pays. La Malaisie a consenti de lourds investissements dans le secteur des technologies de l'information et de la communication, et elle avait besoin de jeunes expérimentés en soutien à ces investissements. Pour cette raison, une attention particulière a été accordée au secteur de l'enseignement supérieur. Un organe d'assistance financière aux étudiants qui, sans lui, n'auraient pas eu accès au troisième cycle d'enseignement, a été créé. En outre, la technologie de l'apprentissage à distance a été développée afin de venir en aide aux étudiants qui en ont besoin.

M. Cheng a noté qu'un nombre important d'établissements étrangers sont à présent établis en Malaisie, et des "tournées d'animation" deviennent courantes à mesure que la concurrence se développe pour attirer de nouveaux étudiants. Les universités étrangères accueillent à présent un tiers de l'ensemble de la population estudiantine de Malaisie et en outre, un nombre considérable d'étudiants des pays voisins. En effet, les facilités fournies par les établissements étrangers sont souvent de plus haute qualité que celles disponibles dans les universités des pays voisins. Ces facilités sont quelquefois partagées par plusieurs établissements, et le gouvernement permet également à un petit nombre d'entre eux de faire usage d'installations publiques, notamment des hôpitaux.

L'objectif du gouvernement est de former une main-d'œuvre hautement qualifiée pour le prochain millénaire, et cette ambition signifie que le personnel enseignant tire également profit d'une formation et d'un recyclage importants.

Problèmes du secteur de l'enseignement supérieur dans les pays en transition

Gabor Szabo a fait le tour des problèmes auxquels le secteur de l'enseignement supérieur est confronté dans les pays d'économie en transition en général, en s'attachant particulièrement à la situation que vit la Hongrie. Ses observations étaient fort proches de celles formulées par M. Kiss dans son propos liminaire. Les pays qui constituent ce groupe présentent une caractéristique commune, à savoir

qu'ils étaient dirigés avant 1990 par la dictature d'un parti. Bien que la démocratie se soit à présent répandue dans toute la région, l'enseignement, et en particulier l'enseignement supérieur, est encore pleinement engagé dans la période de transformation.

Le défi essentiel auquel le secteur de l'enseignement supérieur est confronté aujourd'hui dans ces pays est celui du financement. Les ressources budgétaires qui lui sont attribuées sont inférieures à celles dont bénéficient leurs homologues des pays industrialisés. M. Szabo s'est exprimé en ces termes: « La bourse est plus petite et les cordons sont serrés avec plus de force ». Les Etats semblent désireux de nier leur responsabilité en matière de financement du secteur de l'enseignement supérieur, et ils escomptent que les établissements trouveront leurs propres solutions dans ce domaine. Peut-être un tel scénario est-il possible dans des économies plus prospères, mais ils ne serviront qu'à miner à coup sûr l'enseignement supérieur dans les pays en transition.

Le secteur de l'enseignement supérieur en Hongrie s'efforce de résoudre un problème patent depuis quelque temps: il s'agit du déséquilibre entre le nombre d'enseignants et le nombre d'étudiants - en fait, il y a trop peu d'étudiants. Cette situation s'explique en partie par l'insuffisance des cours de l'enseignement supérieur, tels que ceux débouchant sur l'obtention d'un diplôme de licence, en faveur des masses. Des mesures sont prises pour trouver une solution à ce problème, mais l'impact de l'enseignement supérieur de masse sur la qualité suscite bien des craintes.

Les conditions de travail des enseignants de l'enseignement supérieur varient d'un pays en transition à l'autre. Ainsi en Hongrie, les enseignants sont des fonctionnaires et leur salaire ne dépasse que légèrement la moyenne nationale. L'activité syndicale est possible dans la plupart des pays pour le personnel de l'enseignement supérieur. Cependant, M. Szabo a fait remarquer que les gouvernements des pays en transition invoquent souvent les budgets serrés et les conditions économiques difficiles pour ne pas prendre en compte les préoccupations syndicales du secteur de l'enseignement supérieur.

Clôturant son intervention, M. Szabo a fait observer que l'importance du secteur de l'enseignement supérieur est reconnue dans tous les pays en transition, mais que la lenteur du développement économique contrarie la réforme et les améliorations dans ce secteur. Cependant, la réforme et la restructuration se poursuivent, en dépit de ces difficultés, et les perspectives d'avenir semblent positives à ce stade.

Mesures à prendre pour surmonter les difficultés que rencontre l'enseignement supérieur

Examinant les défis auxquels l'enseignement supérieur doit faire face dans les pays en développement et dans les pays en transition, et se fondant en outre sur les discussions qui ont eu lieu, les participants ont noté que plusieurs étapes cruciales sont nécessaires pour soutenir toute tentative de relever ces défis:

1. la création et la préservation d'un environnement de paix;
2. la création et la préservation de la démocratie;
3. un environnement favorable au développement économique;

4. l'augmentation du pourcentage du PIB attribué à l'enseignement supérieur et à la recherche, qui doit être porté au niveau atteint dans les pays industrialisés.

Action syndicale

L'IE a créé une base de données sur les salaires et les conditions d'emploi des enseignants dans les pays d'Europe occidentale. Il a été proposé d'élargir cette base de données aux informations disponibles dans les pays en développement et dans les pays en transition. L'analyse statistique des conditions de travail des enseignants dans ces pays est un élément clef pour l'amélioration de la situation, et les besoins des enseignants de cette catégorie sont importants.

L'enseignement supérieur transnational et les syndicats du personnel des universités

Enseignement à distance et socialisation

La mondialisation et la révolution des technologies de l'information et de la communication se répercutent sur certains aspects de la société et de l'économie pour ainsi dire dans le monde entier, et le secteur de l'enseignement supérieur n'est pas épargné. Les gouvernements et les entreprises croient que la nature concurrentielle de l'économie mondiale exige une main-d'œuvre éduquée, pour laquelle l'accent doit être mis sur le recyclage et la formation. Les discussions au sein du groupe de travail ont porté sur un document de référence préparé par M. Perry Robinson, de l'AFT (Etats-Unis).

L'enseignement à distance et l'enseignement informatisé occupent l'avant-plan dans ce domaine. Les technologies ont progressé jusqu'au point d'être en mesure d'assurer des cours scientifiques à l'aide de laboratoires virtuels et de processus de simulation. Cependant, s'agissant de l'Open University du Royaume-Uni, un établissement de réputation mondiale en matière d'enseignement à distance, il a été noté que les étudiants insistent toujours pour rencontrer les formateurs: le contact humain conserve une priorité élevée.

Accréditation

Il est essentiel que les syndicats veillent à ce que les règles d'assurance de la qualité soient appliquées aux établissements qui fournissent l'enseignement à distance. En termes d'assurance de la qualité au Royaume-Uni, l'Open University est traitée comme tout autre établissement d'enseignement. Les problèmes se poseront avec les établissements qui offrent un enseignement à distance transnational, lorsqu'il n'est pas défini avec précision quel pays devrait exercer le contrôle de la qualité. Les réglementations varieront considérablement d'un pays à l'autre, ce qui rendra le contexte encore plus confus.

L'accréditation et l'assurance de la qualité ont été au centre des débats de l'atelier. Par exemple, les agences professionnelles devraient-elles se soucier de l'assurance de la qualité? Comment les cours d'éducation sont-ils abordés en termes d'accréditation universitaire? Comment les gouvernements peuvent-ils savoir qu'un étudiant a suivi un cours déterminé?

Les « universités d'entreprise » prennent également de l'importance. Au moment où elles ont été créées, elles avaient essentiellement pour objectif d'assurer la formation du personnel de l'entreprise qui les avait fondées. Cependant, la plupart de ces « universités » ont dépassé le cadre de la formation proprement dite, délivrant aujourd'hui des diplômes d'établissements d'enseignement supérieur non universitaire et acceptant des groupes plus étendus d'étudiants.

L'idée a été présentée que la question de la réglementation des établissements d'enseignement revêt un caractère crucial en ce qui concerne l'assurance de la qualité. Ainsi, en Nouvelle-Zélande, tout établissement désireux de s'intituler « université » doit répondre à certains critères, mais ce processus n'est pas suivi

de près et les règles prévues ne sont pas toujours appliquées. En effet, dans certains pays, aucune réglementation ne régit les activités de certains établissements qui se parent du titre d' « universités » alors qu'en fait ils ne peuvent assurer que des cours par correspondance.

Une nouvelle menace pèse sur le financement disponible pour les établissements d'enseignement supérieur de type traditionnel: il s'agit du nombre sans cesse croissant d'organisations installées sur l'Internet, dont plusieurs demandent à pouvoir bénéficier du statut réglementé afin de recevoir un financement.

Les établissements traditionnels mis à mal

Ces évolutions ont soumis les établissements traditionnels à de fortes pressions de compétitivité. Très rapidement, l'éducation devient un secteur économique de plus soumis presque exclusivement aux forces et aux influences du marché. Grâce aux technologies de la communication et de l'information il est possible de renforcer l'offre et la commercialisation de l'enseignement supérieur, et cette situation a eu une incidence considérable sur les emplois d'enseignants et sur la normalisation de cours éducatifs pour l'élaboration de logiciels. En outre, l'éducation transnationale est fortement mise en avant par le biais des marchés d'exportation.

Les participants s'accordent pour reconnaître que l'enseignement à distance a sa place dans la société actuelle. Toutefois, il ne doit pas entraîner le démantèlement des établissements en place. Prenons le cas de la Norvège: sa configuration géographique et la faible densité de sa population sont telles que l'enseignement à distance est essentiel pour garantir les droits fondamentaux de la population. Cependant, les syndicats n'appuieraient l'enseignement à distance qu'à condition que les cours soient fournis par le canal des structures existantes et de leur personnel enseignant.

Marchés d'exportation - une réalité dans les pays en développement

Les développements dans le secteur des services d'éducation sont également facilités par les activités de l'OMC et particulièrement par l'abolition des restrictions frappant le commerce international des services qui inclut l'enseignement supérieur. Les pays ouvrent leurs frontières et les établissements étrangers de même que les cours d'enseignement supérieur deviennent plus accessibles aux étudiants grâce aux technologies de l'information, particulièrement l'Internet. Les effets pourraient être dévastateurs pour les universités nationales et les établissements d'enseignement supérieur des pays qui ont accepté de supprimer les restrictions commerciales.

La situation décrite dans les paragraphes qui suivent est celle de la Malaisie où, comme indiqué précédemment, le gouvernement encourage ouvertement les établissements étrangers à s'installer. Une question fondamentale qui affecte le personnel de l'enseignement supérieur dans les pays envahis par les établissements étrangers est celle des subtils changements de priorité au sein des gouvernements.

La révolution induite par les technologies de l'information et de la communication se fait à l'écart d'un nombre important de pays en développement, ce qui

contribue à élargir encore le fossé séparant le Nord du Sud et oblige une partie importante de la planète à s'engager dans une course-poursuite qui n'a pas de fin. L'Internet est une créature mythique en Ethiopie, où l'infrastructure de l'éducation se détériore. Bien que le projet de la Banque mondiale de créer une université virtuelle africaine prenne corps maintenant à Addis Abbeba, celle-ci n'est accessible qu'à une élite minoritaire. L'Ethiopie est un pays très étendu, et la plus grande partie de sa population vit dans une pauvreté extrême. Très rares sont les jeunes qui accèdent à l'université, et ceux qui sont dans ce cas n'auront peut-être pas les moyens d'étudier les disciplines qu'ils préfèrent, pas manque de places et d'enseignants.

A ces graves problèmes viennent s'ajouter l'absence des libertés fondamentales et le mépris des droits humains fondamentaux en différents points du globe.

Les syndicats de l'enseignement supérieur du monde entier s'inquiètent aussi de l'alliance d'organisations nationales et d'organisations internationales, qui souvent coopèrent avec des entreprises et des établissements à but lucratif, établissant des politiques d'éducation pour le flux mondial et régional de l'enseignement à distance. On peut citer ici à titre d'exemple l'Alliance mondiale pour l'éducation transnationale (GATE), qui a élaboré les principes de l'éducation transnationale et a mis au point un processus de certification pour les fournisseurs et les bénéficiaires de cette forme d'éducation. Le GATE, bien sûr, porte un intérêt particulier au débat en cours à l'OMC au sujet de la libéralisation des services.

Propriété intellectuelle

Le développement rapide de l'Internet met à mal les lois nationales régissant la propriété intellectuelle ainsi que les conventions internationales. Des questions préoccupantes sont posées au sujet des questions fondamentales telles que les droits d'auteur, les lois régissant les brevets ainsi que les compétences légales. Les universités des Etats-Unis réclament la propriété des inventions et des brevets mis au point par leurs personnels enseignants, en se prévalant d'une disposition contenue dans la loi sur les droits d'auteur concernant le recrutement d'une personne en contrepartie d'un travail à fournir. En termes simples, cela signifie que, si un travailleur invente ou crée quoi que ce soit dans le cadre de son travail, c'est son employeur qui en est le propriétaire du simple fait que celui-ci a « loué les services » du travailleur pour qu'il fasse ce travail. Cette même disposition pourrait également être appliquée aux activités de recherche et à la propriété intellectuelle.

La propriété intellectuelle des enseignants et des chercheurs est un article de grande valeur dans l'économie mondiale, en particulier dans son application au développement de logiciels d'enseignement. Des représentants du Québec ont expliqué que les universités élaborent des ensembles de programmes d'enseignement à vendre à d'autres pays, en indiquant que tout ce qui était produit dans l'établissement « appartenait » à l'université même.

Les syndicats de l'éducation s'inquiètent du risque de voir cette tendance s'étendre au monde entier, à mesure que les services d'enseignement supérieur se développent au plan international. La négociation collective est considérée comme un outil puissant de défense des droits de propriété intellectuelle des

travailleurs et comme un moyen d'établir les normes de pratique universitaire. En effet, au Québec, c'est seulement dans les universités où existent des accords de protection de la liberté académique que les syndicats peuvent défendre les intérêts de leurs membres.

Les syndicats doivent envisager la pertinence des « droits moraux » dans ce domaine, car chaque individu devrait disposer de droits moraux sur ce qu'il crée, et ces droits devraient être protégés par la législation nationale. Néanmoins, avec la percée de l'Internet et le fait que de nombreux établissements disposent de leurs propres serveurs Internet, l'ensemble de la sphère des droits moraux perd toute transparence. Il a été suggéré que les syndicats adoptent une approche davantage pratique, qui consisterait à envisager le partage de la propriété intellectuelle entre le créateur et l'employeur.

Il est évident que la situation est très fluctuante d'un point du monde à l'autre. C'est en Espagne et au Portugal qu'elle est la plus sécurisée, car les enseignants y conservent le droit de la propriété intellectuelle de leur travail, et que souvent ils vendent leur travail en se servant de l'université comme d'un outil de marketing. Cependant, dans certains pays en développement, les autorités se rendent souvent coupables d'abus dans le domaine de la propriété intellectuelle. La plupart des travaux de recherche sont exécutés avec le financement du gouvernement, lequel conserve la propriété des résultats de la recherche.

Il ne faudrait pas répondre à cette situation en cherchant une protection universelle de la propriété intellectuelle par l'intermédiaire des règlements sur les droits d'auteur. Une telle attitude désavantagerait gravement les pays en développement, où les établissements et les individus ne seraient pas en mesure de payer les redevances au titre des droits d'auteur. Si l'on souhaite que l'éducation soit gratuite pour tous, il y aurait lieu d'élaborer un mécanisme régissant les droits de propriété appliqués aux pays en développement. Faute de prendre en considération leurs besoins spécifiques, ces pays seraient exposés à la déstabilisation car leurs étudiants chercheraient de plus en plus à l'étranger la réponse à leurs besoins sur le plan de l'éducation.

En Nouvelle-Zélande, on a noté que les résultats de la recherche menée dans le cadre d'un contrat privé peuvent parfois restés secrets si le contractant considère qu'il est viable sur le plan commercial d'agir ainsi. Dans ces cas, les syndicats ont éprouvé de la peine à convaincre leurs membres à réagir contre cette clause du secret. Celle-ci a permis un intéressant débat au sein du groupe de travail. Par exemple, en Suède, tous les résultats de la recherche doivent être publiés dans un délai déterminé, mais des délais plus longs peuvent être accordés. Par contre en Norvège, les enseignants conservent la propriété des résultats de leurs recherches.

La question du secret est plus marquée encore en France, où les étudiants qui poursuivent un doctorat doivent signer un document officiel garantissant qu'ils conserveront le secret sur leurs travaux et leurs recherches même lorsqu'ils auront quitté l'université. La défense d'une thèse de doctorat par un étudiant est également confidentielle.

Un autre domaine contre lequel des attaques sont dirigées est celui de la protection de la vie privée lorsqu'il est fait usage du système de communication

informatisée d'un établissement, qu'il s'agisse de l'Intranet ou de l'Internet. Le fait qu'elles soient propriétaires du système donnent aux administrations la capacité de contrôler l'usage que les individus font du système, et notamment du courrier électronique.

La révolution des technologies de l'information et de la communication a entraîné l'élargissement du fossé qui sépare le Nord du Sud, tant du point de vue des richesses que du point de vue des connaissances. Cette ère nouvelle accroîtra certainement la disparité entre les établissements d'éducation du monde développé et du monde en développement. Le problème est dû essentiellement à l'insuffisance de l'infrastructure des télécommunications dans les pays en développement; du fait de cette déficience, ces pays ne peuvent soutenir l'enseignement à distance en tant que méthode principale pour l'amélioration et le développement de l'enseignement supérieur.

Action syndicale

Contrôle de la qualité. Il a été noté qu'un volume considérable de recherche a été consacré à l'enseignement supérieur et à la révolution des technologies de l'information et de la communication. Cependant, quelle est l'utilité réelle de cette recherche et comment répond-elle aux préoccupations des syndicats de l'éducation ? Il a été suggéré que les syndicats agissent davantage par anticipation lorsqu'il s'agit d'analyser la recherche de cette nature et d'en publier les résultats. En particulier, les syndicats devraient mettre l'accent sur la manière de protéger les étudiants par le biais d'un contrôle plus strict de la qualité.

Cadre réglementaire pour l'enseignement à distance. S'agissant du débat sur le contrôle de la qualité, les délégués de l'Australie ont demandé que s'établisse un meilleur équilibre entre la nécessaire réglementation et l'indispensable souplesse. Il faudrait à cet effet élargir le cadre réglementaire en l'étendant à autre chose que la seule assurance de la qualité, par exemple des domaines tels que la gestion et la viabilité financière des établissements.

Examen des carences de l'enseignement à distance. Les technologies présentent des inconvénients qui méritent d'être étudiés avec autant d'attention que leurs avantages. De nombreux cours à distance exigent un équipement informatique de pointe, ce qui peut entraîner l'endettement des étudiants désireux de se doter de ces équipements et de les maintenir à niveau. En outre, on a noté aux Etats-Unis que le taux d'échec de l'enseignement à distance atteint le chiffre impressionnant de 50%, mais aucun travail de recherche n'a été mené afin de connaître les raisons de ce grand nombre d'échecs.

Campagne de sensibilisation. Jusqu'à quel point les gens dans le monde entier ont-ils une perception exacte du concept d'enseignement à distance ? Ce point fondamental a été abordé par les participants représentant des pays en développement, où les populations n'ont qu'une compréhension très limitée de ce domaine de l'éducation, voire l'ignorent complètement. Il a été suggéré que l'IE élabore du matériel destiné à une campagne de sensibilisation avec les affiliés afin de leur expliquer le cadre général dans lequel s'intègre l'enseignement à distance, l'élément sur lequel il porte essentiellement et l'avenir qu'il propose, en soulignant en particulier les préoccupations des syndicats. L'IE devrait entamer une réflexion sur la manière d'influencer la communauté internationale afin

d'aider les pays en développement à se doter des systèmes et des moyens requis pour l'enseignement à distance.

Organisation d'une campagne. Les syndicats devraient entamer l'élaboration de stratégies sur la manière d'organiser les travailleurs de ce nouveau secteur de l'éducation que constituent les technologies de l'information et de la communication. Il s'agit d'une main-d'œuvre qui se développe rapidement en dehors de toute organisation, et il est essentiel que les syndicats lancent le dialogue avec ces travailleurs, afin de marquer le début d'une campagne de recrutement. Faute d'agir de la sorte, les campagnes syndicales pourraient manquer l'objectif de réglementer l'expansion des services de l'enseignement supérieur ayant recours aux nouvelles technologies.

Protection de la propriété intellectuelle. Si l'enseignement à distance présente des aspects positifs à cet égard, il lui est toutefois difficile d'exercer quelque contrôle ou quelque suivi que ce soit sur l'offre qui est faite par les services d'Internet. L'élément essentiel du contrôle de l'activité d'Internet est la propriété intellectuelle et sa protection. L'IE et les syndicats qui lui sont affiliés devraient élaborer une politique des stratégies et des activités sur la protection de la propriété intellectuelle, en mettant l'accent en particulier sur les services d'enseignement fournis sur Internet.

Directives sur les bonnes pratiques. Les participants ont admis que les syndicats sont confrontés à un dilemme dans ce domaine. Alors que certains pays encouragent ouvertement les fournisseurs d'enseignement à distance, d'autres s'inquiètent de la protection de l'emploi, de l'introduction de formes atypiques d'emploi et de l'exportation incontrôlée de cours et de services d'enseignement. Cependant, l'exigence sur laquelle devrait se fonder toute activité syndicale est que les normes et règlements appropriés soient élaborés, en termes de définition de l'enseignement à distance. Il a également été suggéré que l'IE élabore un ensemble de directives sur les bonnes pratiques dans ce domaine.

OMC. Il y a eu un débat important sur la prochaine réunion de l'OMC intitulée « Le Cycle du millénaire » à Seattle (Etats-Unis) en décembre 1999. Les discussions ont porté sur l'approfondissement de la libéralisation du commerce et des services et sur l'élargissement de la définition du terme « services » à l'éducation. Une controverse de grande ampleur se développe autour de l'éducation, incorporée dans l'Accord général sur le commerce des services, et la position des syndicats sur cette question est que l'éducation doit en être retirée, sous tous ses aspects. Etant donné la proximité du Cycle du millénaire, il a été décidé que les syndicats affiliés à l'IE devraient se mobiliser afin de contraindre les gouvernements à préciser leur position dans le débat et de détailler les enjeux à l'intention du grand public. Au terme de la discussion, une résolution sur le Cycle du millénaire de l'OMC a été rédigée, et la conférence plénière l'a adoptée par la suite (voir annexe 2).

Il a été décidé que chaque syndicat organiserait diverses activités de haut niveau avant la réunion de l'OMC, et que ces travaux seraient synchronisés au plan international pour leur donner le plus grand impact possible. En outre, le syndicat membre de Nouvelle-Zélande (AUS) a indiqué qu'il rédigerait un guide qui permettrait aux membres de l'IE de se familiariser avec la terminologie que l'OMC utilise dans ses documents. Les participants se sont accordés sur la nécessité de

partager des informations de bonne qualité afin que le succès de la campagne soit total.

La gestion des universités, la liberté académique, l'autonomie et les changements sociaux

Dans un document de référence, Mme Maureen Killeavy du NUT fait remarquer que les procédures et les structures relatives à la gestion des universités, à la liberté académique, à l'autonomie et à la responsabilité sociale sont de plus en plus inextricablement liées au contexte dans lequel l'enseignement supérieur s'ouvre à un nombre sans cesse croissant d'étudiants tandis que les finances du gouvernement sont sollicitées dans une proportion sans cesse plus grande en vue de financer le secteur universitaire.

Plusieurs pays se sont dotés récemment d'un arsenal législatif visant à ce que les réglementations gouvernementales relatives aux établissements d'enseignement supérieur contiennent certaines mesures garantissant le lancement et la promotion de politiques sociales, en particulier celles qui concernent la lutte contre les inégalités sur le plan de l'éducation ainsi que les procédures d'assurance de la qualité. L'importance des questions liées à la responsabilité des établissements en Europe et aux Etats-Unis a crû avec la déréglementation économique.

Liberté académique et/ou autonomie ?

La tradition qui veut que la liberté académique est garantie par l'autonomie de l'établissement représente un droit fondamental de l'université, dont elle est également une fonction. Les universitaires ayant un poste d'enseignant permanent dans de tels établissements sont traditionnellement titulaires du poste. Alors que l'autonomie de l'université ne garantit pas la liberté académique, la liberté académique exige quant à elle que les établissements universitaires soient autonomes. Plusieurs participants aux ateliers ont mentionné les effets dévastateurs qu'a sur la liberté académique un affaiblissement des droits liés à la titularisation. Des participants en provenance de Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni et d'Espagne ont déclaré que l'exercice de ces droits était compromis dans leur pays. Leurs gouvernements se sont en effet mis en marge de l'article 9 de la Recommandation de l'UNESCO sur la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur.

Il a été souligné que la liberté académique et l'autonomie de l'université sont des questions essentielles dans une démocratie. C'est pour cette raison qu'ils doivent être codifiés et inscrits dans des textes légaux. Bien qu'il appartienne aux universités de prendre en compte les besoins sociaux, on ne saurait oublier que le droit à la liberté académique doit être protégé, sans quoi c'est l'ensemble de la société qui en supporterait les conséquences. Dans divers pays en développement, la Côte d'Ivoire par exemple, la liberté académique et l'autonomie de l'université sont hautement appréciées par les universitaires sans pour autant avoir été inscrites dans un corpus législatif.

Un large consensus s'est dégagé au sein du groupe pour estimer que la titularisation était indispensable au maintien de la liberté académique. Les

participants reconnaissent le lien étroit unissant les deux éléments. A cet égard, les récents développements législatifs en Nouvelle-Zélande préoccupent les syndicats. La limitation imposée aux anciens droits de titularisation au Royaume-Uni et en Suède suscite elle aussi l'inquiétude. Dans ces pays, les universitaires peuvent être licenciés si les établissements réussissent à faire valoir que c'est le manque de ressources qui les empêche de maintenir le niveau de l'emploi. Cette situation ouvre la porte aux abus en relation avec la titularisation.

Etant donné la limitation des droits de la titularisation dans certains pays et la « précarisation » de l'emploi universitaire, les enseignants universitaires titularisés qui peuvent exercer leur liberté académique sans crainte de licenciement sont de moins en moins nombreux. Les participants ont indiqué qu'il serait souhaitable d'étendre la liberté académique aux universitaires non titularisés. La conclusion de conventions collectives dans les différents pays permettrait d'atteindre un tel résultat. Dans le cadre de cette campagne, il serait essentiel que le personnel titularisé jouissant de la liberté académique soit solidaire des universitaires qui n'en bénéficient pas, afin que ce droit soit reconnu à tous les universitaires.

En règle générale, la société attache aujourd'hui plus de valeur à la liberté académique que jamais auparavant. Il appartient aux syndicats du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche de veiller à ce que la société en reconnaisse toute l'importance. Les participants ont souligné que la liberté académique revêtait autant d'importance pour la sauvegarde de la démocratie que la liberté de la presse et la séparation des pouvoirs.

Une citation d'un participant résume à elle seule le sentiment général partagé par les participants à l'atelier: « Sans liberté académique, l'électricité n'aurait jamais été inventée.... nous aurions tout simplement amélioré l'éclairage à la bougie. »

Influence des organisations internationales

Les organisations internationales telles que la Banque mondiale et l'UNESCO d'une part, et les entreprises multinationales d'autre part, influencent tant directement qu'indirectement les universités. La Banque mondiale s'est plainte de ce que les gouvernements n'avaient pas pleinement mis en œuvre les programmes qu'elles avaient prescrits pour les accords d'emprunts, particulièrement le modèle opérationnel d'éducation. Les syndicats mènent depuis longtemps des campagnes contre la pleine mise en œuvre des programmes de la Banque mondiale lorsque ceux-ci ont une incidence négative sur les facteurs socio-économiques et le secteur public, spécialement les services des soins de santé et de l'éducation. La Banque mondiale se trouve dans la position inacceptable de celui qui peut employer la stratégie « du bâton et de la carotte » pour influencer l'action politique et les mesures législatives de certains gouvernements.

De plus, dans de nombreux pays en développement, le financement spécifique du travail universitaire dépend souvent de la bonne volonté ou du caprice des organisations internationales et des entreprises multinationales. Moins les gouvernements sont en mesure de répondre à l'accroissement du coût financier de l'éducation, plus la tendance à se tourner vers des organisations internationales afin d'obtenir leur aide, s'affirme. Les syndicats se préoccupent de l'influence que ces organisations sont alors en mesure d'exercer sur les décisions politiques

du secteur de l'éducation, particulièrement dans les régions pauvres de l'Afrique sub-saharienne.

Les universités doivent rester ou devenir des forums de réflexion dans le prochain millénaire. Elles devraient viser à instaurer une authentique démocratisation, à promouvoir l'accès à l'enseignement supérieur et à préserver et renforcer la qualité. L'université ne peut exercer sa responsabilité sociale la plus fondamentale que si la liberté académique est maintenue. Au nombre des grandes questions auxquelles les universités doivent donner une réponse sur le plan international figure celle-ci: sur le plan de la liberté académique, comment les universités peuvent-elles atteindre le point d'équilibre et comment le préserver tout en respectant sans faillir leurs responsabilités sociales? La clef de la croissance et du développement durables sont la coopération et la protection des droits humains. Dans l'éducation, l'un des droits humains fondamentaux est la liberté académique soutenue par l'autonomie des établissements universitaires.

Action syndicale

L'IE et ses organisations membres devraient mener une campagne visant à ce que tous les gouvernements respectent et appliquent pleinement la Recommandation de l'UNESCO sur la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur. Plus précisément, les participants ont rédigé une recommandation aux termes de laquelle l'IE est invitée à demander au Directeur général de l'UNESCO l'application immédiate de l'article 75 de la Recommandation de l'UNESCO (voir annexe 3).

Le groupe a également suggéré que soient établis des réseaux composés des ministres de l'éducation et d'organisations telles que l'IE afin d'exercer une pression sur les organisations internationales participant aux programmes d'aide financière destinés au secteur de l'éducation dans les pays en développement. Ces réseaux devraient être en mesure d'adopter publiquement une position ferme contre toute influence négative qui pourrait s'exercer sur les établissements d'enseignement supérieur.

Fixation des salaires et négociations collectives

Sur la base d'un document de référence préparé par Grahame McCulloch, du NTEU (Australie), les participants au groupe de travail ont examiné l'évolution des modalités de la fixation des salaires et des négociations collectives au fil des ans et les raisons qui l'expliquent, dans le cas du personnel enseignant du secteur de l'enseignement supérieur. A cet égard, il est important de prendre en compte le contexte de la massification de l'enseignement supérieur qui est dû à trois facteurs fondamentaux:

- la croissance industrielle et économique sans précédent;
- le niveau élevé de la demande d'accès à l'éducation;
- la demande croissante de travailleurs hautement qualifiés.

Il est manifeste que ces développements ont marqué profondément tant les travailleurs de l'enseignement supérieur que les établissements eux-mêmes. Plus particulièrement, les avantages dont jouissait ce secteur se sont amenuisés par rapport à ceux d'autres professions syndiquées. Les travailleurs ont également été pénalisés par la réduction du temps consacré à la recherche et aux activités universitaires laissées à leur discrétion. Comme c'est le cas dans d'autres secteurs depuis quelques années, une nouvelle culture de la gestion s'est implantée dans le secteur de l'enseignement supérieur: elle a effectivement centralisé la prise de décisions administratives et transformé peu à peu les établissements en entreprises à but lucratif.

Les charges de travail des travailleurs de l'enseignement supérieur ont crû dans de fortes proportions alors que l'appui de l'Etat a diminué. La combinaison de ces deux éléments a nui considérablement à la qualité de l'éducation. La liberté académique a également fait l'objet d'attaques à la suite du renforcement du mercantilisme et de la nécessité croissante pour les établissements de trouver des sources privées de financement.

Négociations centralisées et décentralisées

Bien que la situation varie très fort d'un pays à l'autre, il est clair que dans l'ensemble, tous les syndicats sont confrontés aux mêmes problèmes. Les problèmes des pays en développement et des pays en transition sont exacerbés par l'incapacité de l'Etat à garantir la continuité des investissements dans l'enseignement supérieur, notamment le paiement des salaires dans la Fédération de Russie par exemple. Il résulte des discussions en atelier que des négociations collectives effectives, qu'elles soient « centralisées » ou « décentralisées », ne peuvent être menées que si le financement du secteur de l'enseignement supérieur est adéquat.

Dans les pays industrialisés, des pressions s'exercent en vue d'une « décentralisation » des processus de négociations collectives. Cette approche est bien implantée en Amérique du Nord, en Australie et en Nouvelle-Zélande. L'Europe connaît différentes tendances visant à modifier les négociations collectives sur le plan national afin de prendre en compte les négociations locales relatives aux conditions d'emploi. Certains de ces processus locaux comprennent

diverses formes de paiements supplémentaires, les paiements en fonction de la charge et la salaire au mérite, tandis que d'autres règlent des questions non-financières comme les charges d'enseignement ou l'organisation du travail.

Les problèmes de financement se posent avec une grande acuité dans les pays en transition. Ainsi, le salaire d'un professeur hongrois n'équivaut qu'à 10% de celui du salaire moyen de l'Union européenne, et des conventions légalement contraignantes ne sauraient être mises en œuvre, étant donné que l'Etat n'est pas en mesure de payer les coûts qu'implique un relèvement des salaires ou de maintenir le niveau de l'emploi.

Les comparaisons s'avèrent difficiles en raison de la diversité des approches nationales en vigueur en matière de réglementation sociale et de négociations collectives dans le secteur de l'enseignement supérieur. En outre, les différences en matière fiscale et de sécurité sociale rendent tout exercice comparatif périlleux.

Action syndicale

L'IE peut jouer un rôle en fournissant des informations et des ressources à ses membres. Les initiatives suggérées comprennent:

- l'élaboration de rapports nationaux décrivant le système de négociations collectives de chaque organisation membre du secteur de l'enseignement supérieur;
- la création d'une base de données internationale sur les salaires et les conditions de travail et la tenue d'une conférence ou d'un atelier élargi ou plus détaillé sur les questions liées aux négociations collectives - une telle réunion pourrait se tenir dans le cadre de la prochaine conférence internationale sur l'enseignement supérieur de l'IE. Il a également été suggéré que la base de données comprenne tant les tendances émergentes que les séries chronologiques. Les données devraient porter tant sur les salaires et les avantages que sur les résultats non financiers de la négociation, comme la propriété intellectuelle, la titularisation, les contrats, les charges de travail et la liberté académique.

Diversité, discrimination et possibilités de développement de carrière

L'atelier, placé sous la présidence de Roch Denis, de la FQPPU (Canada), a abordé un large éventail de questions relatives à l'accès des femmes et des groupes minoritaires au secteur de l'enseignement supérieur et aux possibilités que ce dernier leur réservait. La signification du terme « différent » peut changer en fonction des personnes. Les enseignants du secteur de l'enseignement supérieur sont différents les uns des autres tout comme le sont les étudiants et même l'enseignement supérieur lui-même. En fait, la diversité est une de ses caractéristiques fondamentales. Les participants ont convenu que cette diversité devait être reconnue et acceptée avant d'ouvrir le débat sur la question clef de la discrimination dans l'enseignement supérieur. Bien que le contexte puisse varier d'un pays à l'autre, la question de la discrimination est d'actualité dans le monde entier et concerne toutes les organisations membres de l'IE.

Un facteur fondamental sous-tend le présent débat: la question de la diversité par opposition à la discrimination. Le groupe a soulevé cette question à un stade précoce du débat. La diversification de l'enseignement supérieur, ses structures, son contenu et sa méthodologie font progresser la démocratie, mais il faut veiller à ce qu'ils n'entraînent pas une hiérarchisation de l'enseignement supérieur. Par conséquent, les syndicats doivent œuvrer afin de promouvoir la diversification tout en évitant la hiérarchisation. En ouvrant plus largement les portes d'accès à l'enseignement supérieur, la société fait un premier pas sur la voie de l'élimination de la discrimination sociale.

Discrimination dans les professions universitaires

Tout travailleur du secteur de l'enseignement supérieur doit pouvoir bénéficier d'un droit fondamental, à savoir celui d'obtenir de l'avancement dans sa profession. Cependant, une analyse des carrières dans l'enseignement supérieur fait apparaître que la discrimination existe bel et bien, et qu'elle constitue pour de nombreux travailleurs un obstacle important à l'avancement dans la carrière. Au Royaume-Uni, la discrimination se fait jour dès l'entrée dans la profession universitaire. En France, elle a tendance à frapper les femmes - le nombre de femmes occupant des postes de haut niveau est peu élevé dans ce secteur. Cet aspect insidieux de la discrimination ne la rend que plus nuisible.

La discrimination raciale est également très répandue, et de nombreux pays sont confrontés à ce problème. Aux Etats-Unis, alors qu'il est difficile pour les femmes d'obtenir de l'avancement dans les carrières offertes par l'enseignement supérieur, les groupes minoritaires connaissent une situation encore pire. L'emploi des femmes et des groupes minoritaires se concentre dans les postes à temps partiel et dans les postes non titularisés. Les délégués du Québec ont soulevé un problème spécifique; l'emploi par les professeurs d'université d'autres personnels universitaires dans leurs départements; le syndicat s'inquiète du degré de sécurité d'emploi et du respect des droits fondamentaux du travail dont jouissent ces travailleurs.

Il existe des cas aux Etats-Unis où les employeurs offrent des salaires plus élevés aux représentants des groupes minoritaires et aux femmes - l'objectif est d'accorder des mesures financières incitatives afin de renforcer la présence des femmes et des groupes minoritaires dans le secteur de l'enseignement supérieur. Dans d'autres cas, les départements universitaires se voient offrir par l'Etat des postes supplémentaires à condition d'employer une femme ou un représentant de groupes minoritaires. Il existe également des fondations privées qui parrainent des candidats au doctorat qui envisagent une carrière universitaire, à condition que ces étudiants appartiennent à un groupe minoritaire.

Les délégués belges ont fait remarquer qu'une discrimination frappe les immigrants en ce sens que la loi stipule que tout candidat à un emploi d'enseignant doit avoir la nationalité belge ou celle d'un autre Etat membre de l'Union européenne.

Les délégués français ont suggéré que le problème de la discrimination soit traité sur le marché de l'emploi, où il cause de grands ravages. En France, les candidatures à un emploi dans le secteur public sont anonymes, et les employeurs n'ont donc pas la possibilité d'identifier le candidat. Il est suggéré que la même procédure soit appliquée à l'enseignement supérieur.

Les participants ont reconnu que la sensibilisation et l'éducation des membres étaient toutes deux très importantes pour forcer le changement. Ce point a été souligné par un délégué norvégien qui a mentionné que, soucieux de donner une solution à la faiblesse de la représentation féminine dans le corps professoral à temps plein, le syndicat s'est interrogé sur l'opportunité de se tourner vers le gouvernement afin d'exiger qu'un nombre déterminé de postes à temps plein soit réservé aux femmes. Cette proposition a été rejetée par de jeunes militantes lors du vote au Bureau exécutif. Les délégués de Nouvelle-Zélande ont souligné combien la nécessité d'éduquer les membres était grande; ce pays éprouve de la difficulté à s'assurer un appui pour que l'emploi dans l'enseignement supérieur s'ouvre plus largement aux Maoris.

La situation dans les pays en développement est considérablement aggravée parce que les jeunes filles qui fréquentent l'école ne sont qu'un très petit nombre. Non seulement les femmes font-elles l'objet de discriminations dans les carrières de l'enseignement supérieur, mais encore le nombre de femmes pouvant valablement postuler est-il très limité. Dans les universités de la Côte d'Ivoire, le rapport entre étudiants et étudiantes de seconde année est de 76 à 24 en faveur des hommes, et aucune femme n'occupe un poste de haut niveau dans les établissements d'enseignement supérieur.

Exclusion

Les participants ont examiné la question de l'accès à l'enseignement supérieur car des millions d'individus en sont exclus dans le monde. Les délégués de Nouvelle-Zélande ont soulevé un facteur fondamental: le coût des études à l'heure actuelle dans les pays industrialisés et axés sur le marché, spécialement en ce qui concerne les études du troisième cycle. Ainsi en Nouvelle-Zélande, il faut en moyenne 51 ans aux femmes pour rembourser l'emprunt contracté dans le cadre de leurs études du troisième cycle. Pour les hommes, la durée moyenne est de 17 ans. Une telle situation a une très grande incidence sur le nombre de femmes qui

s'intéressent à ce genre d'études. Le syndicat veut approfondir cette question par le biais d'enquêtes en cours portant sur la liberté académique et les questions d'équité. Il en présentera les résultats au gouvernement et aux agences internationales et leur fera observer sur quels points ils ont failli à leurs engagements en matière de liberté académique et d'équité.

La question du coût des études se présente avec une acuité plus grande encore dans les pays en transition, où les familles peuvent éprouver de très grandes difficultés à financer des études supérieures. En Hongrie, le coût des équipements et des matériels est très élevé, ce qui exclut des milliers de jeunes, particulièrement des femmes, de l'enseignement supérieur.

Les délégués belges ont indiqué que leur pays se trouvant dans la première vague des Etats membres de l'Union européenne à entrer dans l'Union économique et monétaire (UEM), le gouvernement a imposé des restrictions financières draconiennes qui se sont avérées particulièrement discriminatoires pour le secteur de l'enseignement supérieur. Cette situation a débouché sur l'émergence d'un système à deux vitesses en Belgique, dans lequel les établissements du secteur public souffrent de sous-financement, offrent des services limités et engagent des enseignants aux qualifications limitées. Par ailleurs, les établissements privés sont mieux financés, ils sont davantage en mesure de fournir des services de meilleure qualité et le personnel jouit de conditions et d'avantages meilleurs.

Les syndicats et la discrimination

L'attention a été attirée sur le fait qu'en Europe, ce sont les syndicats et non les employeurs qui ont soulevé la question de la discrimination et ont insisté sur la nécessité de prendre des mesures. Les syndicats devraient se mobiliser afin de forcer les employeurs à mettre en place les structures appropriées en vue d'examiner la question. En raison de différences nationales liées à la culture, à la structure sociale, à la langue, au cadre juridique, etc. il ne sera pas possible d'élaborer une stratégie pouvant être appliquée à toutes les situations, mais il faudra plutôt définir une série de principes dont les syndicats des différents pays étudient les modalités d'application et la faisabilité.

Enchaînant sur la nécessité de mieux former les membres, les participants ont souligné la nécessité pour les membres du syndicat de s'impliquer personnellement dans les actions menées contre la discrimination. Les syndicats doivent étudier les mesures à prendre pour faire progresser ces points et ils doivent participer aux délibérations. Une attention toute spéciale doit être accordée à l'éducation des jeunes et à la mise en place de relations plus étroites avec des personnes hautement qualifiées du secteur qui ont tendance à développer un comportement « élitiste » dans leurs communications et dans leurs relations.

Les syndicats doivent également soumettre leurs propres structures à un examen critique afin d'assurer que la voix des « exclus » soit entendue. Si les groupes minoritaires et les femmes, en tant que membres actifs ou potentiels d'un syndicat, ne parviennent pas à faire entendre leur voix dans le développement du programme et les activités de ce syndicat, c'est que celui-ci ne répond pas à leurs besoins. Si les syndicats veulent rester crédibles dans leur lutte contre la discrimination, ils doivent donner d'eux-mêmes l'image d'organismes qui

n'hésitent pas à procéder à l'examen approfondi de leurs structures, de leurs politiques et de l'affectation des ressources dans le processus.

Un certain nombre de syndicats se sont déjà dotés de structures spécifiques de discussion des questions relatives aux femmes. Le problème tient bien souvent au fait que les déclarations adoptées ne sont pas correctement mises en œuvre. Cependant, il faut veiller à ce que la création de comités syndicaux pour femmes et pour groupes minoritaires ne se limite pas à un geste symbolique. De la part des dirigeants des syndicats, des universités et des facultés, la lutte contre la discrimination doit être un effort de tous les instants, consenti en toute conscience. Après une longue période d'efforts dans ce sens, cette nouvelle approche fera, finalement, partie intégrante de la culture du syndicat, de l'université ou de la faculté. La National Education Association (NEA) des Etats-Unis illustre cette action. La culture du syndicat consiste à rechercher la diversité dans ses structures. En outre, la NEA applique les mêmes principes au recrutement de son propre personnel et aux procédures de négociations collectives.

Action syndicale

Les organisations membres de l'IE doivent prendre l'initiative de la lutte contre toutes les formes de discrimination. Les participants ont suggéré d'approfondir cette question et de mettre en place une structure permanente sur la discrimination, l'égalité et la diversité dans l'enseignement supérieur, par exemple en créant un groupe de travail international au sein de l'IE.

Le groupe de travail a également recommandé que la recherche soit concentrée sur les enjeux de la diversité, de l'égalité et de la discrimination. Ses membres ont proposé une diffusion meilleure et plus large de l'information, par exemple par le biais d'enquêtes annuelles sur la situation en matière d'égalité et de discrimination et sur son évolution.

Dans l'immédiat, le groupe de travail a lancé un appel aux organisations syndicales afin qu'elle s'opposent, sans concession, à la déstabilisation de l'emploi et à la multiplication des contrats précaires, qui représentent une autre source de discrimination. Les participants se sont inquiétés de l'emploi, que les travailleurs soient jeunes ou âgés. En France par exemple, les travailleurs âgés sont discriminés car le ministère de l'éducation préfère recruter des jeunes. Le groupe a suggéré que les syndicats adoptent une position commune et rejettent tout argument préconisant que l'emploi revienne à un groupe particulier, qu'il s'agisse des jeunes, des travailleurs âgés ou des représentants de minorités.

Une première mesure positive consisterait, aux yeux du groupe, en ce que les syndicats appliquent les principes d'égalité au sein de leurs propres structures et institutions.

L'IE devrait veiller à ce que l'information relative aux expériences, stratégies et politiques en matière de discrimination soit partagée et diffusée entre les organisations membres. Plusieurs participants ont insisté sur ce point et il a été recommandé que l'information sur des idées particulièrement novatrices utilisées par les syndicats dans ce secteur connaissent une large diffusion. En outre, il a été suggéré que l'IE détermine des actions syndicales chargées d'une valeur symbolique spéciale dans la lutte contre la discrimination, et auxquelles toutes les

organisations membres pourraient se joindre. Le but est d'identifier les actions à profil élevé, concrètes, capables d'avoir un impact sur la société et les gouvernements. Les syndicats devraient être disposés à investir dans la recherche et dans le travail d'analyse afin de garantir un niveau global de logique et de cohérence à leurs efforts.

L'IE devrait également envisager la tenue de forums spécifiques sur la diversité et la lutte contre la discrimination. En outre, elle devrait prendre conscience des formes de discrimination existant dans les structures et activités syndicales, et œuvrer à leur élimination. A long terme, et en association avec d'autres secteurs de l'éducation, l'IE devrait viser à mettre en œuvre un plan d'action en faveur de l'égalité et contre toutes les formes de discrimination.

La recherche et son financement

Sources publiques et sources privées de financement

Dans le document de référence qu'il a préparé pour ce groupe de travail, M. Bert Fredriksson, du SULF (Suède), déclare que la recherche moderne doit disposer de chercheurs de formation de haut niveau, d'associés qualifiés, de locaux adéquats, de moyens informatiques, d'équipements scientifiques, dans de nombreux cas, de matériaux de conception évoluée pour les expériences, et de bien d'autres choses encore. Essentiellement, la recherche a besoin aujourd'hui d'investissements financiers considérables. Cet aspect est également le moteur des plans et des politiques de recherche. Le financement, l'accès aux ressources et l'influence que l'on exerce sur elles sont donc des éléments cruciaux pour la recherche.

Dans la plupart des pays, la responsabilité première de la recherche pure incombe aux gouvernements, qui, souvent investissent dans de nombreux projets de recherche appliquée. Les hommes d'affaires financent la recherche dont les résultats intéresseront leurs propres entreprises. Dans l'OCDE, les entreprises de recherche et développement sont associées de plus en plus largement aux projets de recherche. Le financement de la recherche publique a été restreint dans la plupart des pays, mais certains indices démontrent que cette tendance est en train de s'inverser et que les projets de recherche suscitent un regain d'intérêt. Les participants à l'atelier ont souligné la nécessité d'affecter davantage de ressources à la recherche, et en particulier à la recherche fondamentale.

L'évolution de la recherche financée par le secteur public est dictée dans une large mesure par les résultats « utiles » escomptés, par exemple en termes de pertinence sur le plan social. Ceci vaut en particulier pour les nouvelles ressources affectées à la recherche. Jusqu'à un certain point, ce développement est le reflet de la société de l'information telle qu'elle existe. Cependant, il reflète également les attentes à court terme placées dans les résultats de la recherche.

Cependant, il est essentiel que des ressources soient libérées pour la recherche pure, dans le but de rechercher des connaissances à long terme, pour elles-mêmes. La recherche pure revêt une grande importance. Comme il s'agit d'un investissement à long terme caractérisé par des incertitudes, elle a besoin d'un financement considérable, et il est difficile de trouver d'autres sources que l'Etat. Se fondant sur ces éléments, les participants ont souligné la nécessité d'établir un équilibre entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée.

Le risque lié au financement de la recherche sans aucune perspective d'avenir, et l'exigence d'obtenir rapidement des résultats pourraient avoir pour conséquence que des projets se fondent sur les connaissances existantes, de manière à créer des brevets commerciaux. Les projets de ce type négligeraient la valeur à long terme que revêtent la recherche et les nouvelles connaissances. Cette situation banalise également la recherche universitaire.

Conditions de travail

La question du financement revêt également une grande importance au moment où l'on aborde les conditions de travail des chercheurs. La tendance actuelle est au financement des projets, au détriment de la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur. Cette tendance porte en soi le risque de voir d'importants projets de recherche privés d'un soutien financier.

Ces développements dévalorisent la profession de chercheur et les conditions dans lesquelles elle s'exerce. Pour attirer de bons chercheurs, il faut leur offrir de bonnes conditions de travail et une rémunération décente. Il faudra donc disposer de ressources adéquates pour les projets de recherche, et donner aux chercheurs la possibilité d'agir au plan mondial avec d'autres chercheurs.

L'orientation du financement de la recherche est également importante pour les enseignants universitaires. L'équilibre entre la recherche pure et la recherche à finalité sociale n'est pas seulement une question de politique, mais elle concerne également les enseignants et les organisations qui les représentent. Le soutien du travail des enseignants universitaires est la liberté académique, et cependant les développements actuels constatés dans le financement de la recherche démontrent que la recherche libre en est réduite à la portion congrue.

Le financement à court terme devenant une pratique de plus en plus courante, de nombreux établissements hésitent à offrir autre chose que des emplois à court terme à leurs chercheurs. En outre, la proportion de personnel titularisé diminue, et ceci a notamment pour conséquence qu'il faut beaucoup de temps pour qu'un détenteur d'un diplôme du 3ème cycle obtienne un poste permanent à l'université. Cette situation se répercute sur le recrutement, car les candidats valables ne vont pas présenter leur candidature à des emplois peu stables dans des conditions de travail médiocres. L'intégrité et la sécurité des postes de titulaires sont les clefs d'une recherche fructueuse.

Action syndicale

L'atelier a souligné l'importance qu'il y a, pour les syndicats, à centrer leur action sur la commercialisation de la recherche menée à l'université et sur la nécessité d'ériger en règle la création de postes permanents de chercheurs (voir annexe 4).

Les participants ont également noté que les chercheurs liés par des contrats à court terme ne bénéficiaient d'aucune protection sociale, et ils ont souligné le fait que les syndicats devaient absolument suivre de près l'évolution de cette question, dans la perspective des prochaines négociations collectives. Il faudrait accorder la priorité au rétablissement de la sécurité de l'emploi des enseignants universitaires.

Les participants se sont également préoccupés de la situation des jeunes chercheurs, dont le développement de la carrière professionnelle est souvent compliqué par le manque de ressources et de supervision effective. Les participants ont insisté sur le fait que les gouvernements devraient augmenter le financement affecté aux jeunes chercheurs. Ceux-ci ont besoin d'une formation de bonne qualité et effective, et ils doivent également pouvoir s'intégrer dans un plan de carrière qui incitera les bons chercheurs à se consacrer à leur travail.

Il a été suggéré que des programmes de doctorat conjoints réunissent pays en développement et pays développés. En outre, des fonds internationaux pour la recherche devraient être mis à la disposition des pays en développement, et il y aurait lieu de promouvoir la coopération entre les étudiants du secteur de la recherche dans les pays en développement et dans les pays développés.

L'atelier a demandé que soit étudiée de plus près la question de la liberté académique des chercheurs, soulignant que les syndicats doivent absolument veiller au respect de ce droit fondamental. La société exige que de nouveaux domaines de recherche se développent. Pour cette raison, les systèmes de financement de la recherche et de plans de carrière devraient être analysés et discutés de manière plus stricte, dans une perspective syndicale.

La place des syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le mouvement syndical en général

La démocratisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, la promotion de la recherche orientée vers le client, la montée des menaces contre les carrières et les conditions de travail dans les universités ainsi que la tendance sous-jacente à la mondialisation sont autant d'éléments qui confirment que le travail universitaire est étroitement lié aux intérêts du travail organisé, d'une manière générale. Les débats en cours à l'OMC sur la commercialisation des services, qui s'étendra à l'enseignement supérieur (voir annexe 2) apportent la preuve de cette affirmation.

Sur la base du document de référence préparé par Paul Bennett, de NATFHE (Royaume-Uni), qui fait le point de la situation pour les syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche vis-à-vis des syndicats généraux du secteur de l'éducation et du mouvement syndical au sens plus large du terme, les participants à l'atelier ont examiné les relations qui prévalent dans leurs pays respectifs. Cette réflexion a fait apparaître qu'aucun modèle universel n'existe, et que les relations sont déterminées par un ensemble de facteurs d'ordre social, culturel et historique. La situation est conditionnée également par le niveau de développement de chaque pays et de chaque mouvement syndical.

Action syndicale

Au cours des discussions, des arguments forts ont été avancés tant en faveur des syndicats propres au secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche que contre cette idée, d'une part, et d'autre part, pour ou contre l'inclusion de ce groupe spécifique de travailleurs dans les syndicats généraux d'enseignants. Cependant, il a été suggéré vivement que l'ensemble du personnel académique, en dessous des niveaux de direction les plus élevés, s'affilie à des syndicats. Les syndicats qui sont ouverts tant au cadre universitaire qu'au cadre général ont indiqué qu'une telle solution s'avérerait mutuellement avantageuse pour chacun des groupes de travailleurs, une fois passée la période de doute initiale.

Quelle que soit la forme qu'ils prennent pour les travailleurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, les syndicats doivent réagir aux changements qui frappent leur environnement extérieur. En ce qui concerne les syndicats des pays en développement, l'expérience suggère qu'il est avantageux d'intégrer le personnel de l'enseignement supérieur dans les structures syndicales élargies, de manière à ce qu'ils puissent faire face au vaste ensemble de questions politiques et sociales auquel ils sont confrontés.

Les militants syndicaux du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche doivent établir les liens appropriés à tous les niveaux: avec des syndicats de sections ou des associations locales, avec le syndicat national ou la confédération et au niveau régional comme au niveau mondial. On a cité à titre d'exemple des pays dont les structures au plan budgétaire et politique sont fédérales et décentralisées, notamment en Amérique du Nord, qui doivent obtenir des réponses différentes de leurs syndicats; dans certains cas, une telle situation

impose d'établir une distinction entre les besoins des syndicats de l'enseignement supérieur et ceux de leurs homologues dans les écoles.

On a fait valoir que l'un des points forts des syndicats de l'enseignement supérieur dans de nombreux pays tient au fait que leurs structures locales sont fermement implantées dans chaque établissement d'enseignement supérieur, certains syndicats ayant leurs propres structures ouvertement fédérales. En tout cas, les structures syndicales doivent éviter que leurs structures nationales soient coupées de leur base, ce qui créerait une situation dangereuse. Des initiatives particulières doivent être prises et des structures spécifiques doivent être mises en place pour répondre aux besoins et rendre compte des opinions des groupes spécialisés, par exemple le personnel de la recherche, dans une organisation où les enseignants sont prédominants.

Quelle que soit la forme de leur organisation, les syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche doivent créer des liens puissants avec les syndicats de l'enseignement primaire et secondaire. Cette attitude facilitera la définition d'une position globale sur l'éducation et les négociations collectives, et elle devrait également empêcher les gouvernements de monter un secteur contre l'autre, en ce qui concerne par exemple le financement de l'éducation ou sa privatisation.

Les syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche doivent conclure des alliances avec tous les autres secteurs du mouvement syndical, du plan local au plan international. Ces alliances doivent reposer sur la solidarité et le soutien mutuel, surtout en ce qui concerne les négociations collectives. La conclusion de telles alliances est également importante afin que les problèmes des syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche et leurs opinions portant par exemple sur l'apprentissage tout au long de la vie ou sur le statut du personnel universitaire, soient assurément inscrits à l'ordre du jour du mouvement syndical élargi.

L'atelier a examiné le modèle de relations sociales dit du « partenariat social », dominant en Europe occidentale, et a reconnu que, s'il offrait de nombreux points forts, il présentait également des aspects négatifs, et que les syndicats devaient en être conscients. En particulier, les syndicats devraient défendre vigoureusement leurs intérêts et éviter que ces derniers soient dépassés par les priorités des agences régionales ou gouvernementales, qui disposent de fonds pour promouvoir leurs propres activités. Un « partenariat » ne doit pas se faire aux dépens de l'indépendance syndicale.

La nécessité de maintenir et de créer des syndicats pour les travailleurs de l'enseignement supérieur et de la recherche a été mise à l'avant-plan. Des initiatives prises par certains pays afin de donner la priorité au recrutement syndical et de former des cadres spécialisés pour cette activité ont été citées à titre d'exemple. Les syndicats doivent mener une politique active de recrutement d'étudiants et de jeunes, quel que soit leur statut, pourvu qu'ils travaillent à l'université. La syndicalisation des jeunes travailleurs contribuera à compenser la menace qui consisterait en ce que les employeurs utilisent les étudiants fraîchement diplômés comme une source de main-d'œuvre peu coûteuse. Les membres, nouveaux ou anciens, ne doivent pas être considérés comme acquis une

fois pour toutes à la cause syndicale, et les syndicats devraient mettre en avant les avantages résultant d'une affiliation syndicale.

Enfin, les participants à l'atelier ont pris acte de l'importance que revêt l'action au travers de l'IE, s'agissant des relations avec les agences internationales comme la Banque mondiale, l'OMC et l'OCDE. En outre, l'IE même doit conclure des alliances avec d'autres groupes syndicaux, par exemple les syndicats du secteur public et les syndicats des travailleurs intellectuels ayant des intérêts similaires à ceux des enseignants.

Les stratégies des syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche de l'IE

On trouvera dans les paragraphes qui suivent la synthèse des résultats des trois ateliers consacrés au document de référence préparé par Paul Bennett, de NATFHE (Royaume-Uni). Des idées similaires aux accents toutefois différents se sont dégagées dans les trois groupes.

Action syndicale

Il est possible de renforcer la coopération entre syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche au niveau régional, par exemple comme les conférences Mare Balticum organisées dans le Nord de l'Europe. De telles activités, mises au point par les organisations membres, peuvent mettre à profit la participation de l'IE, et pour sa part l'IE peut également améliorer son profil auprès du public et sa propre capacité de travail en s'engageant dans des activités organisées de cette façon et en y associant son nom.

L'IE devrait prendre la tête de mouvements visant à promouvoir ou à faciliter de telles activités entre pays industrialisés et pays en développement. Certaines activités au niveau national peuvent également bonifier du fait de la représentation de l'IE, lorsque cela est possible et pertinent. Les participants ont pris note de l'expérience particulière de l'Europe, qui dispose d'un Comité régional IE puissant pour l'enseignement supérieur et la recherche, ainsi que des possibilités d'organiser des organes similaires dans d'autres régions lorsque les conditions le permettent.

Il revient aux syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche mêmes de définir leurs besoins et les programmes d'action correspondants au niveau régional et au niveau international, dans les limites des contraintes budgétaires de l'IE. Le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche compte parmi les plus actifs, les plus rapides au changement et probablement aussi les plus rapides à se développer dans l'IE. Il agit également comme moteur du développement économique et technique, et comme générateur de changements en d'autres points du secteur d'éducation, en raison du rôle qu'il joue dans la formation des enseignants.

Diverses mesures à court, moyen et long terme ont été identifiées.

A court terme

- Les membres établiront la liste actualisée des adresses du courrier électronique, en coopération avec le Secrétariat de l'IE.
- Un site web Internet de l'enseignement supérieur et de la recherche sera créé.
- Il convient de réagir d'urgence à la réunion de l'OMC à Seattle de décembre 1999.

- Les syndicats du secteur réagiront dans les mois prochains à l'examen, actuellement en cours, de la structure et de la gestion à l'IE, pour que le secteur puisse assurément faire entendre sa voix.

Des participants à l'atelier se sont portés volontaires pour prendre la direction de ces tâches urgentes.

A moyen terme

- Il a été convenu que les syndicats du secteur apporteront leur soutien actif au Programme d'action pour 2000, en particulier aux réunions régionales des syndicats des pays d'Afrique et de l'OCDE. La proposition d'organiser la réunion syndicale de l'OCDE au siège de l'OCDE à Paris a été accueillie favorablement. Les participants ont pris acte de ce que le groupe de travail créé par l'IE ne disposait que de faibles moyens pour effectuer cette tâche avec le Secrétariat de l'IE. La représentation des pays non industrialisés n'y est pas suffisante, ce qui s'explique en partie par le déséquilibre régional qui existe au sein des organisations membres de l'IE et dans les structures.
- Une discussion de portée plus générale a eu lieu sur le rôle représentatif et la base de le groupe de travail actuel. Un accord s'est dégagé quant au fait que la représentation des syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'IE devait être renforcée. Il a été proposé notamment de créer un groupe représentatif, des mesures étant prises en parallèle de manière à développer la capacité des syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche au plan régional, ainsi que leur représentation dans les régions non industrialisées. Cette initiative aiderait l'IE à renforcer sa capacité à rassembler les opinions des membres de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les pays non industrialisés.
- Ce groupe ne devrait pas devenir un organe constitutif officiel de l'IE, mais il devrait avoir les moyens de travailler sur la question de la politique de l'enseignement supérieur de l'IE. Il devrait également veiller à ce que des actions et des réactions puissent être prises avec toute l'autorité voulue, reflétant les opinions et l'expérience des syndicats du secteur. Les coûts pourraient être réduits en organisant les réunions immédiatement avant ou après d'autres événements au plan mondial ou régional, et en donnant aux membres du Comité des pays en développement une aide financière et matérielle leur permettant d'assister aux réunions. En tout état de cause, il a été admis que les réunions régulières intégrées désormais dans le Programme d'action de l'IE pouvaient donner un élan au développement de positions coordonnées sur les travaux en rapport avec l'enseignement supérieur et la recherche à l'IE.
- L'IE devrait également prendre des mesures afin que ce secteur soit représenté directement à son Bureau exécutif. Les options envisagées comprennent une Vice-présidence pour l'enseignement supérieur et un siège réservé à l'enseignement supérieur au Bureau. Les participants ont pris acte de la nécessité de s'accorder sur la manière la plus efficace et la plus pratique de garantir la représentation sectorielle et d'exercer des pressions avec d'autres affiliés de l'IE de manière à réaliser cet objectif. Les participants ont estimé que ce résultat devrait être recherché par le biais de

contributions écrites à l'examen de la structure de l'IE. Les participants d'un groupe de travail ont accepté de développer ces idées.

- Une assistance spécifique devrait être accordée aux syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les pays non industrialisés. On songe notamment à développer les capacités par le biais de contacts entre syndicats de régions non industrialisées et de syndicats de régions industrialisées. En outre, des stratégies proactives visant à instituer la démocratie et à promouvoir le respect des droits humains et syndicaux devraient être élaborées, parallèlement à des mesures particulières de nature à défendre des membres en danger, à titre individuel. Les thèmes de la liberté académique et de l'autonomie des établissements, abordés au cours de la conférence, sont considérés comme revêtant une importance particulière pour le secteur et les syndicats dans les pays non industrialisés. Les programmes concernant l'activité au plan mondial doivent mieux tenir compte des besoins des pays non industrialisés. De manière générale, l'IE doit renforcer sa capacité régionale dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, sans toutefois négliger la perspective mondiale.
- Les participants ont pris acte de ce que le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche est en première ligne en matière de commercialisation de l'éducation. Les syndicats devraient axer leur action sur ce défi et définir leurs priorités en conséquence. Sur cette question comme sur d'autres, les affiliés doivent prendre leurs responsabilités en ce qui concerne l'interaction avec l'IE et d'autres affiliés. Pour sa part, l'IE doit instaurer des communications plus rapides et plus complètes avec ses affiliés sur les questions importantes intéressant la structure.

A long terme

- Les participants aux ateliers ont pris acte de la valeur du programme triennal actuel, et ont souligné que le Programme d'action sur le fond ne doit pas être compromis à l'avenir par le financement de propositions structurelles si les contraintes budgétaires menacent les activités dans le secteur.

Conclusion

Au seuil du 21^{ème} siècle, le mouvement syndical est confronté à divers défis de grande importance, qui auront des incidences considérables pour ses structures et ses activités à l'avenir. La Deuxième Conférence internationale de l'IE sur l'enseignement supérieur et la recherche est venue à son heure pour donner aux affiliés de ce secteur l'occasion de discuter d'un certain nombre des problèmes auxquels il a été fait référence, et en particulier ceux qui concernent les membres et menacent leur profession.

Les délégués ont apporté leur appui à l'appel lancé en faveur de contrôles suivis de la qualité de l'enseignement supérieur. Le danger résultant des technologies de l'information et de la communication, dont l'évolution est constante et rapide, est qu'il rend impossible l'application de mesures réglementaires appropriées, sous l'angle de la qualité et de la propriété. Cette révolution se répercute également sur les droits syndicaux et professionnels fondamentaux des éducateurs et des chercheurs. En outre, les participants se sont fait l'écho des préoccupations quant à l'ouverture des frontières nationales aux fournisseurs d'éducation supérieure du monde entier, compte tenu en particulier de l'absence de contrôles réglementaires. Les délégués en ont appelé à l'IE et à ses organisations pour qu'elles fassent preuve de vigilance vis-à-vis de l'expansion que connaissent de telles opérations dans les pays en développement, afin que des services d'éducation de qualité soient fournis, en complément de ceux déjà disponibles, et que les conditions de travail des enseignants du secteur supérieur n'en soient pas affectées.

Pour que toute stratégie qui pourrait être élaborée dans ce domaine soit couronnée de succès, il faut absolument qu'elle dispose de réseaux mondiaux et régionaux d'affiliés de l'IE et d'autres organisations intéressées, telles l'UNESCO. L'échange d'informations sur la politique et les stratégies dans le contexte de ces développements doit sous-tendre le développement d'un plan d'action de l'IE.

En dépit de la rapidité du développement des nouvelles technologies, il semble que le concept de l'enseignement à distance et les technologies qu'il intègre restent relativement peu connus, et ne sont certainement pas mis à profit dans différents pays en développement. En outre, la plupart des travailleurs des différentes industries actives dans le secteur de l'enseignement à distance, dans les pays en développement comme dans les pays développés, ne sont pas syndiqués et sont généralement peu informés des avantages qu'ils pourraient retirer de leur appartenance à un syndicat. L'IE et ses organisations membres ont la responsabilité, vis-à-vis de leurs membres et de la société en général, de faire prendre conscience des avantages liés à l'enseignement à distance, en soulignant ce qu'ils représentent pour le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche. En outre, il faut absolument que les syndicats de ce secteur lancent des campagnes de recrutement pour que les travailleurs des nouvelles industries se syndiquent, soutiennent la solidarité et apportent leur assistance.

Une attention particulière a été accordée au suivi de la Recommandation de l'UNESCO concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur, à laquelle il a été fait fréquemment référence dans les débats de la Conférence. En particulier, l'IE et ses organisations membres devraient centrer leurs efforts sur l'article 75 de la Recommandation, qui demande que l'UNESCO

prépare un rapport complet sur la liberté académique et le respect des droits des travailleurs de ce secteur, au plan mondial. Il est essentiel que l'IE établisse avec exactitude quels pays membres de l'UNESCO ont présenté un rapport, et coordonne les efforts avec les affiliés nationaux afin que ces rapports soient largement diffusés. L'IE devrait agir avec ses organisations membres auprès des gouvernements qui n'ont pas encore communiqué leur rapport afin qu'ils accomplissent cette démarche.

Les relations sociales en évolution constante dans le secteur de l'enseignement supérieur devraient requérir une attention prononcée de la part de l'IE et de ses organisations membres. Un outil pourrait s'avérer extrêmement efficace pour les syndicats du monde entier afin de rester à niveau avec les développements dans ce domaine: il s'agit de l'information. La situation à cet égard varie sensiblement d'un pays à l'autre et, de même, diverses stratégies syndicales ont été créées pour relever ces défis. A cet égard, les membres de l'IE devraient préparer un rapport complet destiné à être distribué largement et, en outre, l'IE devrait créer une base de données internationale sur les salaires, les conditions de travail et d'autres aspects tels que la propriété intellectuelle et la titularisation.

Il y aurait lieu de mener un exercice similaire dans le domaine de la diversité, de l'égalité et de la lutte contre la discrimination. Dans ce contexte, les groupes de travail ont évoqué fréquemment un souci récurrent, à savoir la déstabilisation de l'emploi et la multiplication des contrats précaires. Ce problème concerne un large éventail d'industries dans le secteur des services, où la mondialisation de l'économie a eu l'impact le plus fort. L'éducation n'a pas été épargnée, compte tenu en particulier de la tentative faite par différents organismes, notamment l'OMC, de la redéfinir comme faisant partie intégrante du secteur des services. Les syndicats sont vivement préoccupés par cette évolution, et les délégués ont répété l'appel fait à l'IE et à ses organisations membres, de contrôler les développements dans ce domaine à l'OMC, ainsi que les positions des Etats membres.

L'incidence de la déréglementation économique et du processus de commercialisation s'est également fait sentir lourdement dans le domaine de la recherche, et les délégués ont souligné la nécessité d'une intervention des syndicats pour endiguer la déstabilisation de l'emploi dans le secteur de la recherche. Les employeurs ont de plus en plus fréquemment recours à des contrats à court terme, ce qui accentue la tendance à éluder les responsabilités sociales des employeurs vis-à-vis de ce groupe de travailleurs qui, dans l'ensemble, ne bénéficie d'aucune protection. La sécurité de l'emploi revêt tout autant d'importance dans le secteur de la recherche que dans d'autres secteurs de l'enseignement supérieur. Il conviendrait également d'accorder une attention particulière au traitement réservé aux jeunes travailleurs. La liberté académique est l'élément clef pour les travailleurs de la recherche et de l'enseignement supérieur, et l'IE et ses organisations membres doivent veiller à ce que ce droit fondamental soit respecté à l'échelle planétaire.

L'avènement du nouveau millénaire est générateur d'incertitudes et d'appréhensions sur le plan du développement socio-économique. La révolution des technologies de l'information et de la communication s'est faite massivement et ses répercussions sont profondes sur le monde du travail, la société et les gouvernements. Le mouvement syndical doit réexaminer et redévelopper sa

position, ses structures, ses politiques et ses stratégies en fonction du processus de mondialisation. L'éducation, et particulièrement l'enseignement supérieur, est appelée à jouer le rôle le plus déterminant dans l'évolution économique et sociale du 21^{ème} siècle. Pour que ce secteur et les personnes qui y travaillent puissent remplir leur rôle, il conviendrait de prendre les mesures nécessaires garantissant le respect intégral de leurs droits et libertés fondamentaux, ainsi que des conditions de travail adéquates.

Les délégués à la Conférence ont pris la mesure de l'ampleur de la tâche qui les attend, et ils n'ont pas ménagé leurs efforts afin d'élaborer une réaction syndicale centralisée qui orientera les travaux de l'IE et de ses membres dans les années à venir. Ce plan d'action est sous-tendu par la nécessité de maintenir et de renforcer la solidarité et de développer un réseau de communications renforcé.

Programme de la Conférence

Jeudi 23 Septembre

- 10:00 - 13:00 Séance d'ouverture par le Président Gabor Borbath
- Remarques de bienvenue par Gabor Borbath, Secrétaire général du SEH
 - Remarques de bienvenue par Gabor Szabo, Secrétaire général du FDSZ
 - Remarques d'ouverture par Fred van Leeuwen, Secrétaire général de l'IE
- 10:30 Komlavi F. Seddoh, Directeur de la Division de l'enseignement supérieur de l'UNESCO
- 12:00 Kiss Adam, Sous-Secrétaire d'Etat, Hongrie
- 15:00 - 15:30 Présentation des ateliers de l'après-midi
- 15:30 - 18:30 Ateliers
1. Technologies de l'information/éducation à distance/fournisseurs transnationaux
 2. Gestion des universités/liberté académique, autonomie et responsabilité sociale
 3. Détermination des salaires/Négociation collective

Vendredi 24 Septembre

- 09:00 - 10:30 "Enseignement Supérieur: Quels défis pour les pays en développement et les pays en transition"
- Komlavi F. Seddoh, Directeur de la Division de l'enseignement supérieur de l'UNESCO et ancien Ministre de l'Education au Togo
 - Gabor Szabo, Trade Union of Employees in Higher Education FDSZ (Hongrie)
- 11:00 - 12:30 Enseignement Supérieur: Quels défis pour les pays en développement et les pays en transition
- Table ronde - Modérateur: Janez Stergar. Participants: Komlavi Seddoh, Gabor Szabo, Mulatu Mekkonen (ETA), Hamdy Ibrahim (GTUESR), Lim Cheng (NUTP).
- 14:30 - 15:00 Présentation des ateliers de l'après-midi

- 15:00 - 18:00 Ateliers
4. Diversité, discrimination perspectives de carrière
 5. Recherche et financement de la recherche
 6. Les syndicats de l'enseignement supérieur et le mouvement syndical en général

Samedi 25 Septembre

- 09:00 - 11:00 Travaux en ateliers (3)
Enseignement supérieur et recherche: stratégies syndicales dans le cadre de l'IE
- 11:30 - 12:30 "Open Mike" et résolutions
- 14:30 Rapport général/recommandations pour l'élaboration de stratégies syndicales au sein de l'IE
- 16:00 Remarques de clôture

Liste des Participant(e)s

Pays	Organisation	Nom
Afrique du Sud	SADTU	ABRAHAMS, Glenn
Allemagne	GEW	KÖHLER, Gerd REICH, Romin
Australie	NTEU	ALLPORT, Carolyn McCULLOCH, Grahame
Belgique	ACOD	EECKHOUT, Erika VANDELDELDE, Marc
	CGSP	DIEU, Camille VANDAMME, Eric
Canada	CAUT	GRAHAM, Bill LÉGER, Robert
	CEQ	BEAUREGARD, François GAUCHER, Bernard
	FQPPU	DENIS, Roch HAMALIAN, Arpi
Côte d'Ivoire	SYNARES	KOUDOU, Késsié Raymond NYAMIEN, Messou N'Guessan
Danemark	DM	LUNDBERG, Nils-Georg STAGE, Ingrid VRAA-JENSEN, Jens
Egypte	GTUESR	HAMDI IBRAHIM, Mohammed FAROUQ MOHAMED, Abdin
Espagne	F.E.CC.OO.	ESPADAS GARCÍA, Francisco GONZALEZ LÓPEZ, Pedro
	FETE-UGT	MUÑOS RODRÍGUEZ, Teresa RODRÍGUEZ ALVARIÑO, Mario
Etats-Unis	AAUP	GELLMAN, Estelle RICHARDSON, James SHAW, Patrick
	AFT	McDONALD, John ROBINSON, Perry SCHEUERMAN, William STOLLAR, Louis SWENSON, Norman
	NEA	CAMPBELL JACKSON, Deborah EIDE, Joanne HYASAKA, Sinikka MAITLAND, Christine SHADWICK, Ann STEARNS, Barry
Ethiopie	ETA	MULATU-MEKONNEN, Ato

Finlande	FUUP	HELENIUS, Ralf
	FUURT	FANT, Björn KETO, Tellervo
	OAJ	ISOMURSU, Marja-Leena
France	FEN	MARIEN, Gérard
	SNCS-FSU	FOSSEY, Jacques MARTIN-JEZEQUEL, Véronique
	SNES-FSU	BAUNAY, Yves
Hongrie	FDsZ	KIS PAPP, Laszlo MAYER, Gyorgy SZABO, Gabor
	SEH	BORBATH, Gabor
	TDDSZ	SZECSENYI, Tibor
Irlande	IFUT	GIBBONS, Hugh KILLEAVY, Maureen Ó CEALLAIGH, Daltún WALL, Eugene
Malaisie	NUTP	LIM CHENG, Uo
Mexique	SNTE	MÉNDEZ CHAPARRO, Carlos Arturo SEGURA DORANTES, Carlos
Norvège	NARW	ESKELAND, Trond KJENNDALLEN, Kari LEM, Sigrid
Nouvelle-Zélande	AUS	CROZIER, Rob KELSEY, Jane
Pays-Bas	AOb	KNOOP, Martin
Pologne	NSZZ Solidarnosc	MOSAKOWSKI, Ryszard SOBIESZCZANSKI, Janusz WITKOWSKA, Hanna
Portugal	FENPROF	CARVALHO, Mario CUNHA SERRA, João PEREIRA DOS SANTOS, Manuel RILO, Nuno
Royaume-Uni	AUT	CARR, Alan EVERETT, Brian
	NATFHE	BENNETT, Paul JOHN, Alan
Russie	ESEUR	KOLOBASHKIN, Nikolai PAVLIKHIN, Vladimir
Slovénie	ESWUS	STERGAR, Janez
Suède	SULF	FREDRIKSSON, Bert JACOBSSON, Calle
<i>Locuteurs/Invités</i>		
KISS, Adam - <i>Secrétaire d'Etat hongrois</i>		
SEDDOH, Komlavi - <i>UNESCO, Directeur de la Division de l'enseignement supérieur</i>		
CHEVAILLIER, Thierry - <i>Chercheur IREDU, Dijon (France)</i>		

<i>Personnel de l'IE - Bruxelles</i>
VAN LEEUWEN, Fred - <i>Secrétaire général</i>
FOUILHOUX, Monique - <i>Coordinatrice pour l'éducation</i>
HANEKROOT, Marianne - <i>Assistante professionnelle</i>
GRISEWOOD, Nick - <i>Consultant</i>

Annexe 1

Allocution de Fred van LEEUWEN, Secrétaire général de l'Internationale de l'éducation

Mesdames, Messieurs, Cher(e)s Collègues,

Je souhaite m'associer à mes deux collègues hongrois qui m'ont précédé et vous souhaiter la bienvenue à Budapest. Cette Conférence internationale sur l'enseignement supérieur et la recherche, la deuxième organisée par l'Internationale de l'Education, est le résultat d'une décision prise lors de notre dernier Congrès à Washington, dans le cadre de l'adoption de notre programme et budget, et qui mentionne très précisément qu'une Conférence sera organisée tous les 2 ans sur les questions touchant ce secteur.

Cher(e)s Collègues,

Depuis sa création en 1993, L'Internationale de l'Education a considéré qu'il était essentiel pour elle d'être active, présente, visible et reconnue comme une force déterminante de ce secteur à l'échelle internationale.

Nous avons pris largement part aux discussions et travaux qui ont conduit à l'adoption par la Conférence Générale de l'UNESCO le 11 novembre 1997 de la "Recommandation concernant la situation du personnel enseignant de l'enseignement supérieur" et nous serons extrêmement attentifs à son application, tout particulièrement en ce qui concerne le respect des libertés académiques. Mais je n'en dirai pas plus sur cette question car M. Komlavi Seddoh, Directeur de la Division de l'enseignement supérieur de l'UNESCO, que je salue et remercie d'avoir accepté de participer à nos travaux, nous en parlera tout à l'heure plus longuement.

Nous avons tenu la première Conférence de l'IE à Paris en mars 1997 au siège de l'UNESCO. Cette Conférence, qui était en quelque sorte la contribution de l'IE à la préparation de la Conférence Mondiale de l'UNESCO, a été un succès. Un certain nombre de recommandations ont été élaborées dont je crois il a été largement tenu compte.

La Conférence Mondiale de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur, qui s'est tenue il y a un an, a vu une participation importante de l'IE et de ses organisations affiliées. Ensemble, nous avons pu agir, intervenir à tous les niveaux et nous avons également pu contribuer à l'élaboration des textes finaux par notre participation au Comité de rédaction de la Conférence, ce qui constituait une première. Nous participerons d'ailleurs au Comité suivi de la Conférence.

Nous avons aussi participé à la récente Conférence Mondiale sur la Science qui s'est tenue à Budapest. Avec votre aide nous avons été en mesure d'élaborer une contribution remarquable, exprimer notre point de vue en séance plénière (seules 4 ONG ont été invitées à s'exprimer) et là également nous avons été membre du Comité de rédaction, avec Monique Fouilhoux qui siégeait au titre de sa fonction de Présidente de la Conférence des ONG de l'UNESCO.

Cher(e)s Collègues, je disais qu'il était essentiel pour l'IE d'être active. Pourquoi?

En premier lieu, parce qu'à l'aube du 21ème siècle, nous croyons fermement que l'enseignement supérieur a un rôle crucial à jouer dans le développement scientifique, technologique, économique, social et culturel de chaque pays, mais qu'il a également un rôle irremplaçable à jouer dans l'évolution des systèmes éducatifs et dans la formation des éducateurs.

En second lieu, en raison du fait que l'Internationale de l'Education représente un nombre toujours croissant de personnels travaillant dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche. En effet, aujourd'hui, environ 850.000 enseignants, chercheurs et travailleurs de l'éducation exerçant dans les établissements d'enseignement supérieur adhèrent à 78 organisations membres de l'Internationale de l'Education.

Permettez moi à cet instant de souhaiter la bienvenue à un certain nombre d'organisations qui nous ont rejoint depuis le Congrès de Washington:

- Canadian Association of University Teachers (CAUT),
- Finnish Union of University Professors (FUUP),
- Association of University staff of New Zealand (AUS),
- American Association of University Professors (AAUP).

Je suis sûr que votre dynamisme et votre connaissance approfondie des dossiers de l'enseignement supérieur renforcera notre travail au sein de l'IE.

J'aimerais inviter les participants représentant ces quatre organisations à se lever afin que tout le monde vous connaisse.

Cher(e)s Collègues, notre dernier Congrès a adopté une résolution.

Cette résolution met l'accent tout particulièrement sur les rôles que je viens de rappeler, mais elle note également que l'enseignement supérieur est souvent un centre important de résistance aux régimes autoritaires, et joue un rôle significatif dans la promotion des droits humains, de la démocratie et de la tolérance culturelle et intellectuelle.

Par ailleurs, elle souligne que le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche devrait être guidé par un certain nombre de principes et de priorités dont je soulignerai quelques aspects:

- l'accès à l'enseignement supérieur qui devrait être possible à tous ceux qui répondent aux critères d'accès, et ne devrait pas être limité par les moyens financiers ou les origines sociales des étudiants potentiels. Idéalement, l'enseignement supérieur comme tous les autres secteurs de l'éducation devrait être entièrement exempt de droits d'inscription et de frais;
- le financement des universités, des instituts techniques et des établissements de recherche doit relever fondamentalement de la responsabilité de l'Etat et des pouvoirs publics. Dans l'exercice de cette responsabilité, l'Etat devrait accorder la priorité au financement des établissements publics;

- si l'Etat a le droit et l'obligation d'insister sur la responsabilité vis-à-vis de la société des établissements d'enseignement supérieur et de recherche en ce qui concerne l'utilisation des fonds publics, cette responsabilité ne devrait pas saper l'autonomie des établissements vis-à-vis des politiques menées sur le plan académique, du programme des cours, des nominations de personnel et de la gestion interne. L'autonomie des établissements, dans ces milieux, est une condition préalable à l'existence de la liberté académique. Celle-ci à son tour garantit le développement en toute indépendance de la recherche, de l'enseignement et de la connaissance; et enfin
- un élément essentiel de la liberté académique est le droit du personnel à être représenté directement dans tous les organes essentiels où se prennent les décisions au sein des universités, des instituts techniques et des établissements de recherche, et à être associé au processus de prise de décisions afin que celles-ci reflètent les principes de la collégialité. La prise de décision collective doit garantir et développer les droits individuels des membres du personnel ainsi que la liberté de déterminer le style d'enseignement ou le droit à la propriété intellectuelle.

Le Congrès a considéré, en premier lieu, que ce travail de fond mené ces dernières années devait se poursuivre, en mettant particulièrement l'accent sur la mondialisation de l'enseignement supérieur, sur l'évolution de plus en plus marquée vers la massification de l'enseignement supérieur, sur la crise financière mondiale dans l'enseignement supérieur (en particulier dans les pays en développement) et les menaces pesant sur la liberté académique et les conditions de travail du personnel du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Et en second lieu, que le développement des activités de l'IE devrait viser un certain nombre d'objectifs, je n'en citerai que quelques uns:

- Renforcer les affiliations à l'IE dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, et mettre en place des réseaux dans ce secteur, au plan mondial comme au plan régional;
- Promouvoir la mise en application par les gouvernements nationaux de la recommandation de l'UNESCO concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur, et mettre au point un processus de suivi effectif de sa mise en application;
- Défendre les budgets de l'enseignement supérieur contre les menaces qui pèsent au niveau national comme à l'échelle internationale, en intégrant cette action dans un cadre international élargi visant tous les secteurs de l'éducation, et notamment en prenant position contre les tentatives des institutions internationales de déréglementer et privatiser l'éducation, le pilier central de ces mesures de défense;
- Soutenir la liberté académique et le droit aux négociations collectives, notamment la protection des droits de propriété intellectuelle et la défense du personnel contractuel et à temps partiel;

- Promouvoir des systèmes de gestion et de direction des établissements ouverts, responsables et transparents, ainsi que la participation appropriée des syndicats du personnel; et pour terminer
- Renforcer la contribution des pays en développement aux travaux que mène l'IE sur le plan de l'enseignement supérieur et de la recherche, y compris les structures régionales de l'IE.

Cher(e)s Collègues,

Cette conférence aujourd'hui devrait être l'occasion, d'une part, d'analyser en profondeur un certain nombre des défis auxquels l'enseignement supérieur est confronté, et d'autre part, de développer les politiques de l'IE sur la base des recommandations que vous ne manquerez pas de formuler.

Cette conférence est la vôtre. Elle sera ce que vous déciderez d'en faire et nous accueillerons vos vœux et recommandations avec toute l'attention et l'engagement qu'ils méritent .

Tous les thèmes qui vous sont proposés représentent des préoccupations, plus ou moins importantes, pour tous les systèmes nationaux d'enseignement supérieur, qu'il s'agisse de thèmes comme:

- Les technologies de l'information/éducation à distance/fournisseurs transnationaux. Voilà bien un thème important à l'heure de la mondialisation, face aux discussions futures au sein de l'OMC ou à des initiatives comme GATE;
- La diversité, la discrimination et les perspectives de carrière sont à mes yeux également importants; tout comme
- Les questions touchant au respect des libertés académiques voire aux conditions de travail et à la négociation collective

Ces thèmes seront étudiés en ateliers. A mes yeux est tout aussi important le thème qui sera traité en séance plénière "Quels défis pour les pays en développement ou en transition", thème où je ne doute pas que l'expérience de Monsieur SEDDOH, en tant que professeur d'Université et ancien Ministre de l'Education du Togo, nous sera extrêmement utile, car nous devons approfondir notre réflexion et renforcer notre action vis-à-vis des personnels et de leurs organisations dans les pays en développement.

Le degré d'importance de ces questions varie, bien évidemment, d'un pays à l'autre. Cependant, il faut reconnaître que les systèmes d'enseignement supérieur et de recherche sont internationaux par excellence et que les idées et pratiques font de plus en plus l'objet d'un échange entre les pays et les régions.

Pour conclure, je voudrais simplement rappeler que notre Congrès a décidé que l'IE organiserait une campagne mondiale "Pour une éducation publique de qualité pour tous". Nous travaillons sur un projet qui sera discuté avec nos représentants régionaux à la mi-octobre. L'enseignement supérieur qui est particulièrement touché par les attaques notamment de l'OMC doit figurer dans notre plan d'action et je vous

invite à nous faire des propositions. D'ailleurs, une délégation de l'IE se rendra aux négociations qui se tiendront à Seattle à la fin de l'année, délégation qui comprendra un représentant de l'enseignement supérieur en la personne de Norman Swenson, Vice Président de l'AFT.

Cher(e)s Collègues,

A ce moment, je souhaite faire deux commentaires:

- L'IE doit être un lieu de débat mais ne doit pas devenir un simple club. Notre mission est avant tout d'être orienté vers l'action.
- Je souhaite également que nous soyons d'accord sur le fait que l'enseignement supérieur ne soit seulement centré sur lui-même mais qu'il a un rôle à jouer dans les autres secteurs et que nous devons dépasser les frontières entre les différents niveaux d'enseignement.

C'est pour cette raison que nous avons apporté des changements à Washington de nature structurelle et que nous allons continuer. Comme vous le savez certainement, le Congrès de Washington a adopté une résolution sur la révision des structures. Une lettre a été adressée au mois de juin à toutes vos organisations avec un avant-projet. Les affiliés devront adresser leurs commentaires pour le 28 février prochain. Je vous invite à vous informer de l'état de la réflexion dans vos organisations.

Que cette conférence soit un succès, renforçant ainsi notre visibilité, et notre capacité à agir collectivement. C'est une sorte d'appel au rayonnement et au recrutement de nouvelles organisations dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la Recherche pour permettre à l'IE d'accomplir sa mission syndicale dans le monde.

Annexe 2

Résolution concernant le cycle du millénaire de l'OMC

Conformément aux objectifs, principes et politiques de l'IE, les délégués à la Conférence Internationale de l'enseignement supérieur réunis à Budapest en 1999 souhaitent faire part au Secrétaire Général et au Bureau Exécutif de l'IE de leurs craintes à propos du démarrage prochain des discussions du cycle du millénaire de l'OMC. Les délégués craignent que les propositions de nombreux pays de l'OCDE se traduisent en une augmentation importante de l'envergure et du degré de libéralisation établi par l'Accord général sur le commerce des services (GATS). Cette libéralisation devrait concerner tous les services, y compris l'éducation. Les délégués félicitent l'IE pour la circulaire sur l'éducation et le cycle du millénaire de l'OMC envoyée aux affiliés et exhorte l'IE de prendre en compte les points suivants:

1. La réponse de l'IE à l'OMC et à son programme d'information devrait être que le modèle de marché libre qui sous-tend ces efforts de libéralisation ne convient pas à l'éducation tertiaire et à l'éducation en général.
2. L'objectif central de l'IE devrait être que l'éducation soit exclue du champ des accords du GATS.
3. L'IE devrait rassembler auprès de ses affiliés des informations sur les conséquences du GATS à ce jour, et encourager ses affiliés à coordonner leurs campagnes autour des futures négociations et à s'associer à des campagnes menées par des organisations non gouvernementales préoccupées par les politiques de l'OMC.
4. L'IE devrait demander une ouverture et une transparence totales des négociations sur le commerce et les services: publication des mandats gouvernementaux, consultations avec des syndicats nationaux, publication des rapports et projets discutés au sein de l'OCDE.
5. Afin d'empêcher les accords du GATS de s'étendre à d'autres services d'éducation, l'IE devrait faire pression afin d'obtenir:
 - (a) Un moratoire sur une extension de la libéralisation du commerce dans les services d'éducation;
 - (b) Le maintien du GATS comme accord "de la base au sommet" permettant aux pays de nommer des secteurs et des sous-secteurs *pour inclusion* plutôt que de devoir se reposer sur des exemptions d'un accord global " du sommet vers la base".
 - (c) La pleine participation des syndicats nationaux de l'éducation dans la détermination de la position de leur pays;
 - (d) La non-extension du GATS aux institutions d'éducation publique ou aux subsides gouvernementaux accordés aux organismes qui dispensent l'éducation.

- (e) La reconnaissance du droit des gouvernements nationaux de gérer les organismes qui dispensent des services d'éducation tertiaire, comme le nombre de places dans certaines disciplines et le nombre d'écoles ou de facultés;
 - (f) La reconnaissance du droit des gouvernements nationaux à stipuler un contenu culturellement approprié pour certains cours et diplômes, par exemple la connaissance de la culture autochtone.
 - (g) La reconnaissance que les actions menées par les gouvernements afin de dispenser des services d'éducation tertiaire ne peuvent être considérées comme une tentative de restriction sur le commerce des services
 - (h) Le rejet des tendances visant à intensifier la libéralisation des prestations de l'Etat comme cela s'est produit dans le secteur tertiaire, avec le GATS ou avec l'OMC.
6. L'IE devrait encourager ses affiliés à publier des communiqués de presse dans leur pays respectif dans les deux ou trois semaines précédant les pourparlers de Seattle.

Annexe 3

Résolution de la Conférence relative à la mise en œuvre de l'article 75 de la Recommandation de l'UNESCO concernant la Condition du Personnel Enseignant de l'Enseignement Supérieur

Conformément aux objectifs et principes de l'Internationale de l'Éducation (IE), les délégués de la Conférence Internationale sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche réunis à Budapest invitent les dirigeants, le Bureau Exécutif et le Secrétaire Général de l'IE à demander au Directeur-Général de l'UNESCO de mettre en œuvre sans délai l'article 75 de la Recommandation de l'UNESCO concernant la Condition du Personnel Enseignant de l'Enseignement Supérieur.

L'article 75 prévoit que:

"Le Directeur-Général établira un rapport détaillé sur la situation mondiale en matière de respect des libertés académiques et des droits individuels du personnel enseignant de l'enseignement supérieur, sur la base des communications des Etats membres et de toute autre information étayée par des preuves fiables qu'il aura pu recueillir selon les méthodes qui lui sembleront appropriées."

Nous demandons à l'IE de demander au Directeur-Général de:

1. Mettre en place une Commission chargée de rassembler, d'analyser et de faire le compte-rendu des conditions identifiées dans l'article 75, et
2. Nommer à la Commission, en consultation avec l'IE, des membres du "personnel de l'enseignement supérieur" comme défini dans l'article 1 (f) de la Recommandation²; et
3. Fournir à la Commission le personnel et les ressources financières nécessaires afin de lui permettre d'achever son travail durant la période de 24 mois qui suivra sa création.

Enfin, nous faisons pression sur l'IE afin qu'elle utilise les lignes budgétaires prévues pour le contrôle de la mise en œuvre de la Recommandation sur le statut du personnel enseignant de l'enseignement supérieur en aidant les affiliés au niveau national dans leur recherche de données. Nous demandons également qu'un rapport sur l'application de l'article 75 et le travail de l'IE soit présenté au troisième Congrès Mondial de l'IE en 2001.

² L'article 1 (f) de la Recommandation prévoit que "'Personnel enseignant de l'enseignement supérieur" désigne l'ensemble des personnes attachées à des établissements ou programmes d'enseignement supérieur qui sont engagées dans des activités d'enseignement et/ou d'étude et/ou de recherche et/ou de prestations de services éducatifs aux étudiants ou à l'ensemble de la communauté."

Annexe 4

Recommandation relative à la commercialisation de l'enseignement supérieur et du secteur public de la recherche

Conformément aux objectifs et principes de l'Internationale de l'Education (IE), les délégués à la 2e Conférence Internationale de l'IE sur l'enseignement supérieur et la recherche demandent aux dirigeants, au Bureau Exécutif et au Secrétaire Général de l'IE:

- D'approuver le principe selon lequel l'enseignement supérieur subventionné par l'Etat et le secteur public de la recherche doivent servir à l'amélioration du bien social, de la liberté académique du personnel de la recherche et de l'intérêt public; et
- De s'opposer à des propositions qui font de la commercialisation une mission fondamentale de l'enseignement supérieur en plus de l'enseignement, la recherche et le service à la communauté.

En outre, nous exhortons l'IE à prendre toutes les mesures nécessaires afin de contrôler, de s'opposer et de rendre public:

- ⋈ l'impact de la commercialisation croissante de l'enseignement supérieur et du secteur public de la recherche qui englobe, entre autres choses, les stratégies des gouvernements exigeant parfois des chercheurs, comme condition d'octroi de subsides publics, qu'ils établissent des contacts et des partenariats avec des sociétés du secteur privé;
- ⋈ les tentatives de transférer les droits de propriété intellectuelle, issus de l'enseignement supérieur financé publiquement et du personnel de la recherche du secteur public, aux sociétés du secteur privé sans se soucier du bien public, des droits à la liberté académique des chercheurs ainsi que de ceux qui leur sont garantis contractuellement.

Annexe 5

Résolution sur le Timor Oriental

La Conférence de l'IE sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche invite le Secrétaire Général de l'IE et le Bureau Exécutif à examiner de manière urgente la déclaration suivante et les recommandations d'action sur la situation au Timor Oriental. Il est souligné dans ce contexte que la crise a conduit à la destruction effective de l'Université de Dili.

1. L'IE se félicite de la décision du gouvernement indonésien d'organiser un plébiscite sur le futur statut du Timor Oriental. Le résultat de ce vote, une écrasante majorité en faveur de l'indépendance, souligne l'illégitimité de l'occupation indonésienne et démontre le désir du peuple du Timor Oriental d'obtenir une réelle autodétermination et la liberté.
2. Constatant qu'un grand nombre de personnes ont été tuées, et que plus de 100.000 personnes ont été forcées à fuir leurs maisons, l'IE condamne la violence et le terrorisme pratiqués par les milices soutenues par l'armée indonésienne suite aux vote pour l'indépendance. La violence perpétrée par les milices a créé une vague de réfugiés, dont beaucoup ont été transférés de force vers la province indonésienne du Timor Occidental.
3. L'IE constate que, parallèlement à cette catastrophe humanitaire, la capitale, Dili, à été virtuellement rasée, et que les infrastructures et services de base, y compris les écoles et la seule université du pays, y ont été détruits.
4. A la lumière de ce qui précède, l'IE se félicite de la décision de l'ONU de déployer une force armée multinationale de maintien de la paix (avec le soutien hésitant du gouvernement indonésien) au Timor Oriental. Une telle présence armée est nécessaire pour la protection de la population. L'IE constate que, bien que le gouvernement australien ait accepté ce rôle de dirigeant, ce fait n'intervient qu'après 25 années pendant lesquelles l'Australie, tout en reconnaissant le caractère illégal de l'occupation indonésienne, en a été complice.
5. Compte tenu de ce qui précède, l'IE invite le parlement indonésien à ratifier le résultat du vote pour l'indépendance dès que possible, et demande le retrait discipliné de l'armée indonésienne.
6. L'IE devrait écrire au Secrétaire Général de l'ONU, au Président indonésien et aux Ministres des Affaires Etrangères australien et portugais, afin de leur communiquer les termes de la présente déclaration et en particulier en vue de demander:
 - Une aide humanitaire et une assistance aux réfugiés, ainsi qu'un programme organisant le retour discipliné des personnes déportées, vers leur domicile
 - L'établissement d'un fond international de reconstruction et de développement pour le Timor Oriental

7. L'IE devrait communiquer sa position à toutes ses organisations membres et devrait co-ordonner un appel à une aide humaine et matérielle en faveur du redéveloppement des écoles et de l'université de Dili. Cet appel devrait inclure une demande aux affiliées de l'IE et aux gouvernements nationaux pour la création de bourses d'études et autres fonds permettant aux étudiants du Timor Oriental de compléter leurs formations professionnelles et leurs études universitaires à l'étranger, en attendant la reconstruction des écoles et de l'université.

Annexe 6

Résolution sur la situation en Ethiopie

Considérant les échanges des participants de la Conférence consacrés aux enjeux de la solidarité intersyndicale de l'enseignement supérieur dans le cadre de l'IE,

Alertés par les informations sur la répression des libertés académiques, syndicales et institutionnelles dans l'enseignement supérieur en Ethiopie,

Nous, participants à la Conférence de Budapest de 1999,

- A) Demandons au gouvernement d'Ethiopie:
1. De libérer le Président du syndicat éthiopien ETA, Dr. Taye WOLDESMIATE, emprisonné pour ses activités syndicales;
 2. De permettre et de garantir au syndicat ETA l'exercice de ses droits à la liberté d'association en vue de sa contribution à l'amélioration de l'éducation en Ethiopie;
 3. De mettre en œuvre les recommandations et les résolutions adoptées par le Comité sur la liberté syndicale de l'OIT;
 4. De mettre en œuvre les dispositions de la Recommandation de l'UNESCO concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur adoptée en 1997, tout particulièrement celles relatives aux libertés académiques et à la liberté d'expression, ainsi que les dispositions de la Recommandation conjointe OIT/UNESCO de 1966 concernant la condition des personnels enseignants.
- B) Appelons la direction de l'Internationale de l'Education, en association avec les syndicats membres, à intensifier son action et à intervenir auprès des organisations internationales compétentes et des gouvernements de nos pays respectifs, pour que cesse la répression des libertés dans l'enseignement supérieur en Ethiopie;
- C) Appelons l'UNESCO et à sa Division de l'enseignement supérieur à faire toutes les démarches et à prendre toutes les initiatives nécessaires pour faire en sorte que les libertés de l'enseignement supérieur soient assurées en Ethiopie, conformément à l'appel lancé par la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur pour l'ensemble des états membres et conformément au texte de la Recommandation internationale sur la Condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en 1998;
- D) Apportons au Directeur de la Division de l'enseignement supérieur de l'UNESCO tout le soutien des syndicats de l'enseignement supérieur de l'IE dans ses démarches et initiatives;
- E) Demandons à l'IE de fournir aux syndicats membres une information à jour sur la situation actuelle en Ethiopie afin d'aider au développement de leurs

actions de solidarité, et qu'un rapport soit fait aux organisations sur l'évolution future de la situation en Ethiopie.